
تقرير رئيس الصندوق بشأن
قرض مقترح تقديمه
إلى الجمهورية التونسية من أجل
مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في
شمال غرب تونس

رقم المشروع: 2000004002

الوثيقة: EB 2024/LOT/P.7

التاريخ: 16 مايو/أيار 2024

التوزيع: عام

اللغة الأصلية: الفرنسية

للموافقة

الإجراء: المجلس التنفيذي مدعو إلى الموافقة على التوصية الواردة في الفقرة 71.

الأسئلة التقنية:

دينا صالح

المديرة الإقليمية

شعبة الشرق الأدنى وشمال أفريقيا وأوروبا

البريد الإلكتروني: d.saleh@ifad.org

Philippe Remy

المدير القطري

شعبة الشرق الأدنى وشمال أفريقيا وأوروبا

البريد الإلكتروني: p.remy@ifad.org

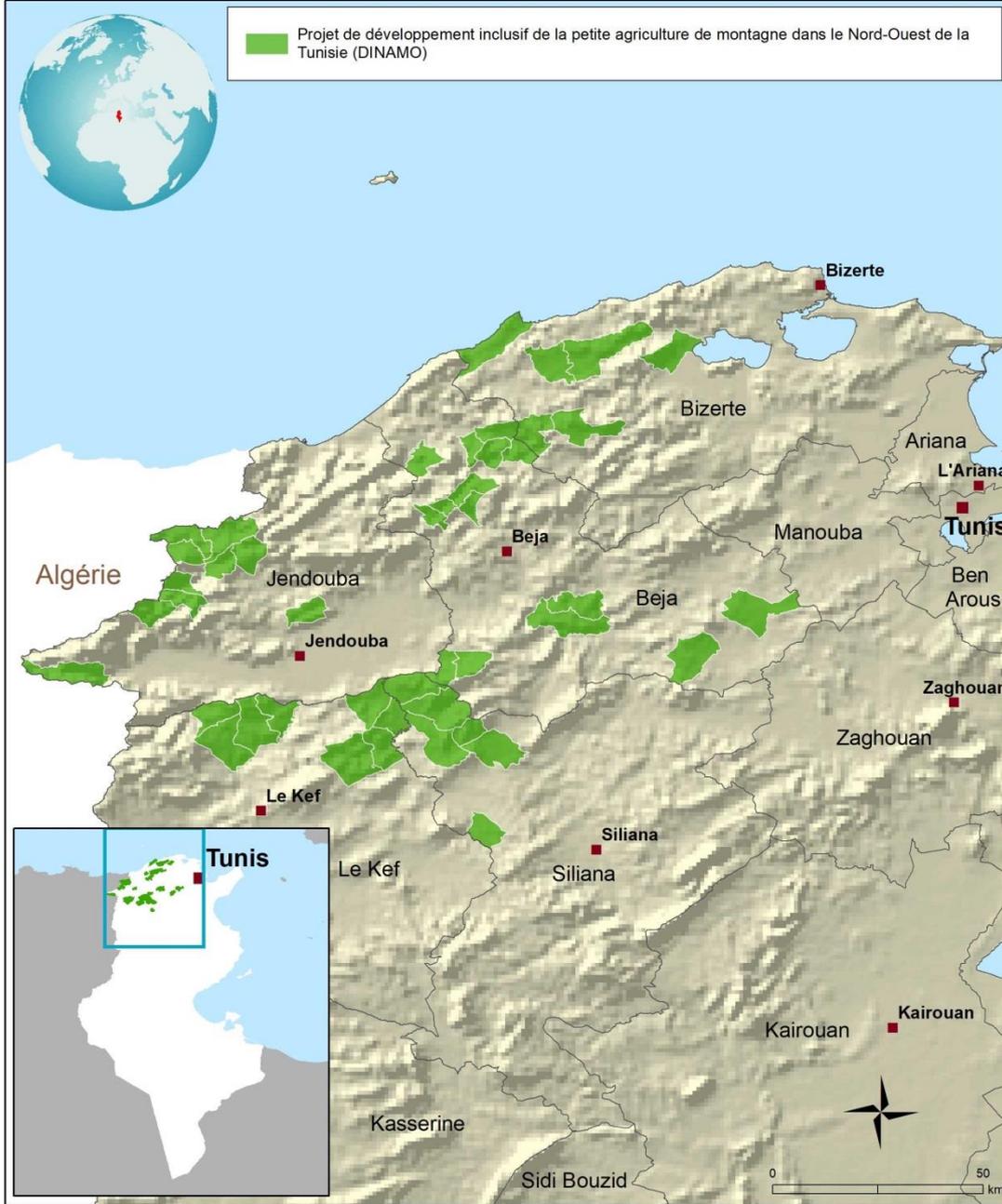
جدول المحتويات

ii	خريطة منطقة المشروع
iii	موجز التمويل
1	أولاً- السياق
1	ألف- السياق الوطني والأساس المنطقي لمشاركة الصندوق
2	باء- الدروس المستفادة
2	ثانياً- وصف المشروع
2	ألف- الأهداف، والمنطقة الجغرافية للتدخل، والمجموعات المستهدفة
3	باء- المكونات والحصائل والأنشطة
4	جيم- نظرية التغيير
4	دال- المواءمة والملكية والشراكات
5	هاء- التكاليف والفوائد والتمويل
10	ثالثاً- إدارة المخاطر
10	ألف- المخاطر وتدابير التخفيف منها
10	باء- الفئة البيئية والاجتماعية
11	جيم- تصنيف المخاطر المناخية
11	دال- القدرة على تحمل الديون
11	رابعاً- التنفيذ
11	ألف- الإطار التنظيمي
13	باء- التخطيط، والرصد والتقييم، والتعلم، وإدارة المعرفة، والتواصل
13	جيم- خطط التنفيذ
14	خامساً- الوثائق القانونية والسند القانوني
14	سادساً- التوصية

فريق تنفيذ المشروع

دينا صالح	المديرة الإقليمية:
Philippe Remy	المدير القطري:
Ilaria Firmian	الموظفة التقنية الرئيسية:
Federico Rossetti	موظف المالية:
إلياس البارودي	أخصائي المناخ والبيئة:
Adriana Lucia Jauregui Zabalaga	موظفة الشؤون القانونية:

خريطة منطقة المشروع



إن التسميات المستخدمة وطريقة عرض المواد في هذه الخريطة لا تعني التعبير عن أي رأي كان من جانب الصندوق فيما يتعلق بتقسيم الحدود أو التحويم أو السلطات المختصة بها.
أعد هذه الخريطة الصندوق الدولي للتنمية الزراعية | 2023-11-09



موجز التمويل

الصندوق الدولي للتنمية الزراعية	المؤسسة المُبادرة:
الجمهورية التونسية	المقترض:
ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي	الوكالة المنفذة:
47.70 مليون دولار أمريكي	إجمالي تكلفة المشروع:
14.44 مليون يورو ما يعادل 15.63 مليون دولار أمريكي	قيمة القرض المقدم من الصندوق في إطار نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء*:
12.93 مليون يورو ما يعادل 14 مليون دولار أمريكي	قيمة القرض المقدم من الصندوق في إطار آلية الحصول على الموارد المقترضة*:
شروط عادية: بفترة سداد تبلغ 27.5 سنة وفترة سماح لمدة 7.5 سنة. ويساوي سعر الفائدة على أصل القرض المستحق سعر الفائدة المرجعي للصندوق، الذي يتضمن هامشاً متغيراً، ويُدفع كل نصف سنة بعملة سداد خدمة القروض.	شروط القرض المقدم من الصندوق (نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء وآلية الحصول على الموارد المقترضة):
14.61 مليون دولار أمريكي	مساهمة المقترض:
3.45 مليون دولار أمريكي	مساهمة المستفيدين:
18.1 مليون دولار أمريكي	قيمة التمويل المناخي المقدم من الصندوق:
الصندوق الدولي للتنمية الزراعية	المؤسسة المتعاونة:

* اختارت الحكومة البيورو كعملة لفئة القروض. وحولت المبالغ بالدولار الأمريكي باستخدام سعر صرف الدولار الأمريكي/اليورو الذي طبقه صندوق النقد الدولي في 29 فبراير/شباط 2024.

أولاً- السياق

ألف- السياق الوطني والأساس المنطقي لمشاركة الصندوق

السياق الوطني

- 1- تُعد الجمهورية التونسية من البلدان المتوسطة الدخل من الشريحة الدنيا، وهي من بين البلدان ذات مستوى التنمية البشرية المرتفع. ومع ذلك، لا تزال تتسم بالتفاوتات الاجتماعية والاقتصادية التي تفاقت بسبب جائحة كوفيد-19 وآثار النزاع في أوكرانيا على أسعار الاستهلاك. ويكمن أحد التحديات التنموية الرئيسية في تونس في الفجوات التنموية بين المناطق الساحلية في البلاد والمناطق الريفية المعزولة.
- 2- ومنطقة الشمال الغربي من أفقر المناطق في البلاد، حيث يبلغ معدل الفقر فيها 22.5 في المائة مقارنة بـ 16.6 في المائة على المستوى الوطني في عام 2021. وهي تعاني معدل بطالة للشباب أعلى من المعدل الوطني، وفرصا محدودة للحصول على الخدمات الاجتماعية، وبنى تحتية لإمدادات المياه غير متطورة.
- 3- وسبل العيش التقليدية القائمة على الزراعة الجبلية ضعيفة على وجه خاص في وجه آثار تغير المناخ، وتآكل التربة وتدهورها، وحرائق الغابات ونقص المياه.
- 4- وأنشئ ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي لتعزيز التنمية الاجتماعية والاقتصادية للمناطق الجبلية في الشمال الغربي من خلال تحسين سبل عيش السكان المحليين وتعزيز الإدارة المستدامة للموارد الطبيعية. وقد نفذ ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي العديد من المشروعات الممولة من تونس والجهات المانحة الدولية، ولكن لا تزال هناك حاجة إلى جهود التنمية في المناطق الأكثر فقرا وفي المناطق التي تدخل فيها الديوان مؤخرا.
- 5- وفي هذا السياق، اتفقت الحكومة التونسية والصندوق على تصميم مشروع جديد هو مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس، والذي سيقدمه ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي.

الجوانب الخاصة المتعلقة بأولويات التعميم المؤسسي في الصندوق

- 6- تماشيا مع التزامات التعميم في الصندوق، صُنّف المشروع على أنه:
 - يشمل التمويل المناخي؛
 - يفضي إلى التحول في المنظور الجنساني؛
 - يراعي الشباب؛
 - يشمل أنشطة متعلقة بالقدرة على التكيف.
- 7- **التمويل المناخي والقدرة على التكيف.** سيعمل مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس على تعزيز الإدارة المستدامة للموارد الطبيعية والقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ في المناطق الجبلية في شمال غرب البلاد من خلال تشجيع اعتماد تدابير التكيف المختلفة مثل ممارسات الحفاظ على المياه والتربة ودعم الممارسات الزراعية الإيكولوجية.
- 8- **المنظور الجنساني.** يجري تعميم المسائل الجنسانية في جميع أنشطة المشروع. وسيشمل المشروع تعزيز الأنشطة المدرة للدخل التي تستهدف النساء في المقام الأول، وسيختبر أساليب تشاركية تُمكن أفراد الأسرة

المعيشية من تحسين عمليات صنع القرار وتقاسم المهام بصورة أكثر إنصافاً من أجل تعزيز رأس المال الاجتماعي للمرأة وتمكينها.

9- وسيعتمد المشروع نهجا للشباب الريفي يركز على زيادة دخلهم وتمكينهم. وسيستهدف المشروع الشباب والشابات غير المتخرجين من خلال تعزيز الأنشطة المدرة للدخل. وسيتلقى المتخرجون الشباب، من النساء والرجال، الدعم في إنشاء مؤسسات ريفية بالغة الصغر. وسيشارك في تمويل المشروعات التي تعتبر مجدية كل من الجهة المالكة للمشروع بما يصل إلى 20 في المائة، ومشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس بما يصل إلى 80 في المائة.

الأساس المنطقي لمشاركة الصندوق

10- تكمن القيمة المضافة للصندوق على وجه الخصوص في (1) خبرته وتجربته في تنفيذ المشروعات في المناطق الهشة اقتصادياً، واجتماعياً، وبيئياً ومناخياً؛ (2) قدرته على استهداف صغار المنتجين الفقراء؛ (3) خبرته في بناء قدرات منظمات صغار المنتجين وربطها بالجهات الفاعلة في القطاع الخاص؛ (4) نهجه المبتكرة في دعم النساء والشباب الريفيين؛ (5) الاهتمام الذي يوليه لتقييم كفاءة المشروعات وفعاليتها؛ (6) الاتساق بين إجراءاته الإدارية والإجراءات الوطنية؛ (7) وجوده على المدى الطويل، مما يساعد على تعزيز أثر المشروعات.

باء- الدروس المستفادة

11- يمكن تلخيص الدروس الرئيسية المستفادة من تجربة الصندوق في تونس في التوصيات التالية: (1) مراعاة النساء والشباب على وجه التحديد في تصميم المشروعات وتنفيذها، ولا سيما من خلال اتباع النهج التي تركز على الأسر المعيشية وتفضي إلى التحول في المنظور الجنساني، (2) إلى جانب التنمية المادية، تعزيز الإدارة المستدامة للموارد الطبيعية (خصوبة التربة والإدارة الذكية للموارد المائية)، (3) ضمان تعزيز النهج الشاملة، ولا سيما من خلال توسيع نطاق الشراكات مع القطاع الخاص؛ (4) زيادة مرونة وحدات إدارة المشروعات، على سبيل المثال من خلال البحث عن شراكات ومستويات تدخل جديدة.

ثانيا- وصف المشروع

ألف- الأهداف، والمنطقة الجغرافية للتدخل، والمجموعات المستهدفة

12- يهدف المشروع إلى المساهمة في التنمية الاجتماعية والاقتصادية الشاملة، وتعزيز قدرة سكان المناطق الريفية الضعيفة في المناطق الجبلية في شمال غرب تونس على الصمود في وجه تغير المناخ. وستساهم التغييرات في مؤشر التنمية الإقليمية على قياس التقدم المحرز من حيث المعدات، والظروف المعيشية، والوصول إلى سوق العمل ورأس المال البشري.

13- ويتمثل الهدف الإنمائي للمشروع في تحسين الظروف المعيشية والقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ لـ 19 375 أسرة معيشية ريفية في المناطق الجبلية شمال غرب تونس بحلول عام 2032.

14- وسيجري قياس مستوى تحقيق هذا الهدف الإنمائي باستخدام أربعة مؤشرات: (1) زيادة دخل الأسر المعيشية الريفية؛ (2) تحسين التمكين الفردي؛ (3) زيادة قدرة الأسر المعيشية الريفية على الصمود في وجه الصدمات (المناخية والاقتصادية وغيرها)؛ (4) زيادة مؤشر تراكم السلع والمعدات الإنتاجية للأسر المعيشية.

15- الاستهداف الجغرافي. سيستهدف مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس المناطق الجبلية في المنطقة الشمالية الغربية وسيركز على 45 منطقة من المناطق الأقل

نموا والأكثر ضعفا في وجه تغير المناخ، من أصل المناطق الـ 113 التي يغطيها ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي.

16- وسيستهدف المشروع المجموعات التالية:

- (1) الأسر المعيشية الريفية التي تدير مزارع صغيرة متنوعة تشمل زراعة الأشجار، وتربية الماشية الجبلية، والمنتجات الحرجية غير الخشبية وتربية النحل؛
- (2) الأسر المعيشية للمزارعين أصحاب الحيازات الصغيرة أو صغار مربي الماشية الذين لا يملكون أراضي، من النساء والرجال على حد سواء، بما في ذلك العمال الموسميون والدائمون، والحرفيون والأشخاص الذين يعيشون في مناطق ريفية غير مستقرة؛
- (3) منظمات المنتجين والمؤسسات الريفية البالغة الصغر والصغيرة والمتوسطة، التي سيجري ربطها بجهات فاعلة أخرى من القطاع الخاص (مقدمي الخدمات والمعدات، والمشتريين ومجهزي المنتجات المحلية).

17- وسيقدم المشروع دعما مباشرا إلى 19 375 أسرة معيشية ريفية تتوافق مع المجموعات المستهدفة المذكورة أعلاه. وبالإجمال، سيدعم المشروع على نحو مباشر حوالي 40 300 شخص، بما في ذلك 16 120 امرأة (40 في المائة) و24 180 رجلا (60 في المائة) على الأقل. وسيمثل الشباب الذين تراوح أعمارهم بين 18 و40 عاما ما لا يقل عن 50 في المائة من المستفيدين المباشرين (150 شابا وشابة).

باء- المكونات والحصائل والأنشطة

18- **المكون 1: تعزيز قدرة السكان الريفيين على التكيف مع تغير المناخ.** يتمثل الأثر المباشر المتوقع لهذا المكون في اعتماد ممارسات قادرة على الصمود في وجه تغير المناخ والحد من نقص المياه فيما يتعلق باحتياجات الإنتاج. وسيقاس هذا الأثر من خلال القيمة المحققة لعدة مؤشرات: (1) أبلغت 9 687 أسرة معيشية عن قدرتها على التأثير في عملية صنع القرار لدى السلطات المحلية ومقدمي الخدمات الذين يدعمهم المشروع؛ (2) أبلغت 12 593 أسرة معيشية عن رضاها عن الخدمات التي يدعمها المشروع؛ (3) أبلغت 1 937 أسرة معيشية عن انخفاض في نقص المياه فيما يتعلق باحتياجات الإنتاج؛ (4) أبلغت 7 750 أسرة معيشية عن اعتمادها ممارسات وتكنولوجيات مستدامة وقادرة على الصمود في وجه تغير المناخ.

19- ويتألف هذا المكون من ثلاثة مكونات فرعية تكميلية: (1) تحسين إمكانية الوصول إلى المياه والسكن؛ (2) الحفاظ على المياه والتربة؛ (3) تعزيز الحراثة الزراعية وتربية الماشية.

20- **المكون 2: الإدماج الاقتصادي والاجتماعي وتسويق المنتجات المحلية.** يتمثل الأثر المباشر المتوقع لهذا المكون في تعزيز الإدماج الاقتصادي والاجتماعي للسكان الضعفاء من خلال إنتاج وتسويق المنتجات المحلية. وسيقاس هذا الأثر من خلال القيمة المحققة للمؤشرات التالية: (1) حصول 2 000 شخص على وظائف أو فرص عمل جديدة؛ (2) وجود 1 000 نشاط فردي مدرّ للدخل أو مشروعات ناشئة بالغة الصغر قابلة للاستمرار بعد عامين من إنشائها؛ (3) إبلاغ 60 شركة ريفية مدعومة عن زيادة في الأرباح؛ (4) إبلاغ 14 منظمة للمنتجين الريفيين عن زيادة في المبيعات؛ (5) إبلاغ 11 625 أسرة معيشية عن تحسين الوصول المادي إلى الأسواق ومرافق تجهيز المنتجات الزراعية.

21- ويتألف المكون 2 من ثلاثة مكونات فرعية تكميلية: (1) التمكين الاجتماعي والاقتصادي للأسر المعيشية؛ (2) دعم منظمات المنتجين وعرض المنتجات المحلية وتسويقها؛ (3) طرق الوصول (البنية التحتية للانفتاح).

22- **المكون 3: إدارة المشروع.** يهدف هذا المكون إلى تمويل تكاليف الرصد والتقييم، وإدارة المعرفة والاتصالات؛ والمساعدة التقنية؛ والمعدات؛ وبناء القدرات؛ والحوار بشأن السياسات. ويشمل أيضا هذا المكون التكاليف المتكررة (تكاليف التشغيل والرواتب) وتكاليف مراجعة الحسابات.

جيم- نظرية التغيير

23- إن التحديات والقيود الرئيسية التي تواجه تنمية المناطق الجبلية في الشمال الغربي متعددة الأبعاد، فهي تشمل الجوانب البيئية، والمناخية، والاجتماعية والاقتصادية. ويتأثر المزارعون أصحاب الحيازات الصغيرة في المناطق الجبلية على نحو خاص بتغير المناخ، وهم في وضع غير مؤات من حيث الوصول إلى البنية التحتية الجماعية، والخدمات، والتمويل والأسواق لإضافة قيمة إلى منتجاتهم الزراعية. ومن بين هؤلاء، النساء والشباب هم أكثر ضعفا ويحتاجون إلى دعم إضافي. وتواجه المرأة الريفية على وجه الخصوص أعباء عمل مفرطة وتظل معتمدة بصورة كبيرة على الرجل من الناحية الاقتصادية والتمثيلية؛ ويواجه الشباب، سواء أكانوا من ذوي المؤهلات التعليمية أم لا، صعوبات كبيرة في الحصول على فرص العمل، أما وضع الفتيات الصغيرات فأسوأ من ذلك.

24- وفي هذا السياق، وشريطة ألا يكون للأزمات الحالية آثار على تنفيذ المشروع، وأن تكون الأنشطة المدرة للدخل مجدية اقتصاديا وأن يتأكد الطلب على المنتجات المحلية، فإن النتائج المتوقعة لأنشطة المكون 1 ستكون اعتماد ممارسات للتكيف مع تغير المناخ، والحد من نقص المياه، مما سيؤدي إلى زيادة الإنتاج. وستؤدي أنشطة المكون 2 إلى تهيئة فرص العمل، وخصوصا للنساء والشباب، وتحسين القيمة الاقتصادية للمنتجات المحلية.

25- وتتمثل الآثار المتوقعة في زيادة القدرة على الصمود في وجه تغير المناخ، وزيادة تمكين المرأة في الأسر المعيشية الريفية ومجموعات المنتجين، وتهيئة فرص العمل، ولا سيما للشباب، مما سيؤدي في نهاية المطاف إلى تحسين الظروف المعيشية والدخل لـ 19 000 أسرة معيشية، بهدف المساهمة كأولوية في تحقيق أهداف التنمية المستدامة 1 و2 و5 و13، وزيادة مؤشر التنمية الإقليمية في مناطق المشروع.

دال- المواعمة والملكية والشراكات

26- ستسهم أهداف المشروع على نحو مباشر في تحقيق أهداف التنمية المستدامة، ولا سيما الأهداف 1 (القضاء على الفقر) و2 (القضاء التام على الجوع) و5 (المساواة بين الجنسين) و13 (اتخاذ إجراءات عاجلة للتصدي لتغير المناخ وآثاره). وسيجري إحراز تقدم نحو تحقيق مبدأ "عدم ترك أحد يتخلف عن الركب".

27- وتتوافق أهداف وغايات مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس مع تلك المحددة في السياسات والاستراتيجيات الوطنية للتنمية الزراعية والريفية الواردة في المذكرة التوجيهية "تونس 2035" التي وُضعت في يناير/كانون الثاني 2022 وكانت بمثابة الأساس لإعداد خطة التنمية الاقتصادية والاجتماعية للفترة 2023-2025.

28- ويتمشى المشروع على نحو مباشر مع الأهداف الاستراتيجية للصندوق للفترة 2016-2025 في مكوئيه.

29- وقد جرى تصميمه بالتآزر مع شركاء التنمية الآخرين، ولا سيما بنك التنمية الأفريقي، الذي أطلق دراسة جدوى قبل وضع برنامج تدخل لدعم ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي الذي سيكمله مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس.

هاء- التكاليف والفوائد والتمويل

تكاليف المشروع

- 30- تبلغ تكاليف مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس 47.70 مليون دولار أمريكي (44.05 مليون يورو أو 148.3 مليون دينار تونسي). وتمثل تكاليف الاستثمار 40.95 مليون دولار أمريكي (37.83 مليون يورو)، أي 85.9 في المائة من إجمالي التكاليف. وتبلغ الضرائب 7.40 مليون دولار أمريكي (6.83 مليون يورو)، أي 15.5 في المائة من إجمالي تكاليف المشروع. وتبلغ التكاليف الأساسية للمشروع 39.68 مليون دولار أمريكي (123.2 مليون دينار تونسي أو 36.80 مليون يورو). وتقدر التكاليف الطارئة المادية والمالية بنسبة 20 في المائة من التكاليف الأساسية للمشروع، أي 8.08 مليون دولار أمريكي (25.15 مليون دينار تونسي أو 7.47 مليون يورو).
- 31- والمكونان 1 و2 من مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس هما جزء من العمل المناخي. ويقدر إجمالي المبلغ الذي خصصه الصندوق للمشروع لتمويل العمل المناخي، محسوبا وفقا لأساليب المصارف الإنمائية المتعددة الأطراف لتتبع تمويل التكيف مع تغير المناخ والتخفيف من آثاره، بمبلغ 18.1 مليون دولار أمريكي (16.72 مليون يورو).

الجدول 1
تكاليف المشروع حسب المكون والمكون الفرعي والجهة الممولة
(بالآلاف الدولارات الأمريكية)¹

المكون الفرعي	القرض المقدم من الصندوق		المكون						
	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	
1- تعزيز قدرة السكان الريفيين على التكيف مع تغير المناخ									
1-1 تحسين إمكانية الوصول إلى المياه والسكن	4 077	42.6	33 651	38.1	-	-	1 853	19.3	20.1
2-1 الحفاظ على المياه والتربة	1 816	41.9	1 627	37.5	-	-	896	20.7	9.1
3-1 تعزيز الحراثة الزراعية وتربية الماشية	1 389	23.6	1 244	21.2	2 045	34.68	1 200	20.4	12.3
المجموع الفرعي	7 282	36.8	6 522	32.9	2 045	10.3	3 949	20	41.5
2- الإدماج الاقتصادي والاجتماعي وتسويق المنتجات المحلية									
2-1 التمكين الاجتماعي والاقتصادي للأسر المعيشية	2 610	36.4	2 338	32.6	987	13.8	1 242	17.3	15
2-2 دعم منظمات المنتجين وعرض المنتجات المحلية وتسويقها	1 236	37.1	1 108	33.2	423	12.7	569	17.1	7
3-2 طرق الوصول	3 457	41.3	3 097	37	-	-	1 814	21.7	17.5
المجموع الفرعي	7 303	38.7	6 542	34.7	1 410	7.5	3 624	19.2	39.6
3- إدارة المشروع	1 047	11.6	937	10.4	-	-	7 036	78	18.9
المجموع	15 632	32.8	14 001	29.4	3 455	7.2	14 609	30.6	100

¹ يمكن تعديل COSTAB أثناء مرحلة التنفيذ لمراعاة العملة المستخدمة لتقويم القروض.

الجدول 2
تكاليف المشروع حسب فئة الإنفاق والجهة الممولة
(بالآلاف الدولارات الأمريكية)

المجموع	المقترض		المستفيدون		القرض المقدم من الصندوق		القرض المقدم من الصندوق		فئة الإنفاق	
	المبلغ	%	المبلغ	%	آلية الحصول على الموارد المقترضة	نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء	المبلغ	%		
										تكاليف الاستثمار
2.4	1 124	13	146	-	-	41.1	462	45.9	516	-1 حلقات العمل والتدريب
19.5	9 300	19	1 767	28.4	2 667	24.7	2 299	27.6	2 567	-2 السلع والمدخلات
7.7	3 688	19	701	15.5	573	30.9	1 141	34.5	1 273	-3 المعدات
1.7	793	29.4	151	-	-	38.2	303	42.8	339	-4 المركبات
3.4	1 613	13	210	-	-	41.1	663	45.9	740	-5 الخدمات
48.8	23 288	21	4 896	0.9	215	36.9	8 589	41.2	9 589	-6 الأشغال
2	938	-	-	-	-	47.2	443	52.8	495	-7 المساعدة التقنية الوطنية
0.4	214	-	-	-	-	47.2	101	52.8	113	-8 المساعدة التقنية الدولية
85.9	40 958	19.2	7 870	8.4	3 455	34.2	14 001	38.2	15 632	مجموع تكاليف الاستثمار
										التكاليف العادية
12.2	5 797	100	5 797	-	-	-	-	-	-	-1 الرواتب والعلاوات
2	942	100	942	-	-	-	-	-	-	-2 الصيانة والتشغيل
14.1	6 739	100	6 739	-	-	-	-	-	-	مجموع التكاليف العادية
100	47 697	30.6	14 609	7.2	3 455	29.4	14 001	32.8	15 632	المجموع

الجدول 3
تكاليف المشروع حسب المكون والمكون الفرعي وسنة المشروع
(بآلاف الدولارات الأمريكية)

المكون/المكون الفرعي	السنة الأولى للمشروع		السنة الثانية للمشروع		السنة الثالثة للمشروع		السنة الرابعة للمشروع		السنة الخامسة للمشروع		السنة السادسة للمشروع		السنة السابعة للمشروع		السنة الثامنة للمشروع		المجموع	
	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%		
1- تعزيز قدرة السكان الريفيين على التكيف مع تغير المناخ																		
1-1 تحسين إمكانية الوصول إلى المياه والسكن	7	0.1	643	6.7	3 554	37.1	2 124	22.2	1 907	19.9	1 259	13.1	51	0.5	35	0.4	9 581	
2-1 الحفاظ على المياه والتربة	-	0	333	7.7	549	12.7	1 049	24.2	1 065	24.6	1 108	25.5	188	4.3	45	1	4 339	
3-1 تعزيز الحراثة الزراعية وتربية الماشية	-	0	1 068	18.2	1 109	18.9	1 364	23.2	1 399	23.8	811	13.8	63	1.1	65	1.1	5 878	
المجموع الفرعي	7	0.04	2 045	10.3	5 211	26.3	4 538	22.9	4 371	22.1	3 178	16.1	303	1.5	146	0.7	19 798	
2- الإدماج الاقتصادي والاجتماعي وتسويق المنتجات المحلية																		
2-1 التمكين الاجتماعي والاقتصادي للأسر المعيشية	235	3.3	775	10.8	699	9.7	1 356	18.9	1 262	17.6	1 615	22.5	594	8.3	639	8.9	7 176	
2-2 دعم منظمات المنتجين وعرض المنتجات المحلية وتسويقها	8	0.2	77	2.3	1 070	32.1	1 063	31.9	893	26.8	112	3.3	113	3.4	-	0	3 336	
3-2 طرق الوصول	150	1.8	2 608	31.2	3 080	36.8	1 966	23.5	268	3.2	-	0	145	1.7	151	1.8	8 368	
المجموع الفرعي	393	2.1	3 460	18.3	4 849	25.7	4 385	23.2	2 424	12.8	1 726	9.1	852	4.5	790	4.2	18 879	
3- إدارة المشروع	1 785	19.8	942	10.4	1 129	11.1	1 026	12.5	978	11.4	1 016	10.8	1 026	11.3	1 146	12.7	9 020	
المجموع	2 185	4.6	6 447	13.5	11 058	23.2	10 052	21.1	7 821	16.4	5 883	12.3	2 171	4.6	2 082	4.4	47 698	

استراتيجية وخطة التمويل والتمويل المشترك

32- سيمول المشروع من خلال:

- (1) قرض من الصندوق مقوم باليورو بمبلغ 14.44 مليون يورو، أي ما يعادل 15.6 مليون دولار أمريكي (48.7 مليون دينار تونسي)، ممول من موارد نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء في التجديد الثاني عشر لموارد الصندوق (33 في المائة من إجمالي تكاليف المشروع)؛
- (2) قرض من الصندوق مقوم باليورو بقيمة 12.93 مليون يورو، أي ما يعادل 14 مليون دولار أمريكي (43.5 مليون دينار تونسي)، ممول من آلية الحصول على الموارد المقترضة (29 في المائة من إجمالي تكاليف المشروع)؛
- (3) مساهمة من الجهات المستفيدة بقيمة 3.19 مليون يورو، أي ما يعادل 3.45 مليون دولار أمريكي (10.7 مليون دينار تونسي) على شكل مشاركة عينية في الاستثمارات (7 في المائة من إجمالي تكاليف المشروع)؛
- (4) مساهمة من الحكومة بقيمة 13.50 مليون يورو، أي ما يعادل 14.6 مليون دولار أمريكي (45.4 مليون دينار تونسي)، لتمويل الضرائب وتكاليف المشروع المتكررة (31 في المائة من إجمالي تكاليف المشروع).

33- وصُمم مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس من دون وجود فجوة تمويلية.

الصرف

- 34- من أجل ضمان توافر الأموال اللازمة لتنفيذ المشروع، سيقوم ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي بفتح وصيانة وإدارة حساب محدد باليورو لدى البنك المركزي التونسي، والذي سيتلقى الأموال من القروض المخصصة في إطار نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء وآلية الحصول على الموارد المقترضة. وسيُدار الحساب على أساس طريقة الصندوق المتجدد. وفيما يتعلق بأي مدفوعات في إطار مساهمة الحكومة، سيستخدم ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي حساباً مصرفياً محددًا ممولاً من أموال الدولة.
- 35- ويجب أن تكون إدارة المدفوعات التي يجريها ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي لمورديه مركزية على مستوى الإدارة المركزية وتتبع الإجراءات المعمول بها في الديوان، والتي تضمن مستوى جيداً من الرقابة الداخلية والفصل بين الواجبات.
- 36- وتُنَّع في صرف أموال الصندوق إجراءات الصرف التي تستند إلى التقارير المالية المؤقتة. وتكون جميع طلبات سحب الأموال المقدمة في إطار المشروع مقومة بالعملة المختارة للتمويل المعني والمشار إليها في اتفاقية التمويل، ويجري تقديمها إلكترونياً من خلال بوابة عملاء الصندوق. وسيجري حساب الأموال المتلقاة والنفقات باتباع مبدأ التساوي بين قرض نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء وقرض آلية الحصول على الموارد المقترضة بنسبة 52.75 في المائة/47.25 في المائة.

موجز الفوائد والتحليل الاقتصادي

- 37- تُظهر نتائج التحليل الاقتصادي أن المشروع مريح، حيث يبلغ صافي القيمة الحالية 42.1 مليون دينار تونسي، أي ما يعادل 13.1 مليون دولار أمريكي. ويبلغ معدل العائد الاقتصادي 15.8 في المائة.
- 38- ويُظهر تحليل الحساسية أن النتائج تظل قوية حتى في حالة زيادة التكاليف (بنسبة 10 في المائة)، وانخفاض الأرباح (بنسبة 10 في المائة) وتراجع استدامة الاستثمارات.

استراتيجية الخروج والاستدامة

39- تعتمد خطة الاستدامة واستراتيجية الخروج على العناصر التالية:

- (1) بناء قدرات ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي والشركاء المنفذين الآخرين؛
- (2) إضفاء الطابع المهني على منظمات المنتجين وتعزيز قدرات لجان إدارتها؛
- (3) اختيار الأنشطة المدرة للدخل التي جرى التحقق من ربحيتها بعد إجراء تحليل اقتصادي ومالي، استناداً إلى خطط الأعمال، وتوفير الدعم الوثيق لمدة ثلاث سنوات بعد بدء تشغيلها؛
- (4) ربحية الوحدات ذات القيمة المضافة التي تديرها منظمات المنتجين والمؤسسات الريفية البالغة الصغر التي يديرها الخريجون الشباب، والتي سيجري ضمانها من خلال تحسين ظروف التسويق والوصول إلى الأسواق المربحة؛
- (5) زيادة استدامة البنية التحتية المادية من خلال تصميم يعزز القدرة على الصمود في وجه تغير المناخ واعتماد طرائق الإدارة المشتركة المصممة لتناسب قدرات مختلف أصحاب المصلحة.

ثالثاً- إدارة المخاطر

ألف- المخاطر وتدابير التخفيف منها

40- يُظهر تحليل المخاطر ثلاث فئات من المخاطر الجوهرية المتأصلة (انظر الجدول 4 أدناه) وفئة واحدة فقط من المخاطر الجوهرية المتبقية، وهي تتعلق بالإدارة المالية. وترتبط المخاطر المتعلقة بالإدارة المالية بتعقيد هيكلية ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي وافتقاره إلى الخبرة في إدارة مشروعات الصندوق، فضلاً عن التأخيرات المحتملة في إدارة المحاسبة وفي تقديم تقارير مراجعة الحسابات. ومن أجل التخفيف من هذه المخاطر، سيكون للمشروع دليل تنفيذ مفصل وبرنامج محاسبة يتوافق مع متطلبات الصندوق.

الجدول 4

موجز عام للمخاطر

تصنيف المخاطر المتبقية	تصنيف المخاطر المتأصلة	مجالات المخاطر
متوسطة	كبيرة	السياق القطري
متوسطة	متوسطة	الاستراتيجيات والسياسات القطاعية
متوسطة	كبيرة	السياق البيئي والمناخي
ضعيفة	متوسطة	نطاق المشروع
ضعيفة	متوسطة	القدرة المؤسسية على التنفيذ وتحقيق الاستدامة
كبيرة	كبيرة	الإدارة المالية
متوسطة	متوسطة	التوريد في المشروعات
ضعيفة	متوسطة	الأثر البيئي والاجتماعي والمناخي
ضعيفة	متوسطة	أصحاب المصلحة
متوسطة	متوسطة	المخاطر الإجمالية

باء- الفئة البيئية والاجتماعية

41- بوجه عام، سيكون لمشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس آثار بيئية واجتماعية إيجابية بسبب هدفه وطبيعته تدخلاته. وستتعلق الفوائد بما يلي: (1) تعزيز القدرة على الصمود في وجه تغير المناخ؛ (2) خلق قيمة مضافة وتسويق أفضل للمنتجات المحلية؛ (3) تحسين

الظروف المعيشية للمجتمعات المحلية الريفية؛ (4) زيادة مشاركة وتمكين النساء والشباب. وقُيِّمت المخاطر السلبية المحتملة المرتبطة بتدخلات المشروع باستخدام المراجعة النقدية الجديدة لإجراءات التقدير الاجتماعي والبيئي والمناخي في الصندوق لعام 2021، والتي أظهرت أن المخاطر الرئيسية تتعلق بالتنوع البيولوجي، وكفاءة استخدام الموارد، ومنع التلوث، وظروف العمل، وكذلك حيازة الأراضي. ومن غير المرجح أن تتجاوز تدخلات المشروع عتبة المخاطر المتوسطة.

42- ولذلك، يُعتبر المشروع ككل متوسط المخاطر، وقد جرى وضع خطة إدارة بيئية واجتماعية ومناخية خلال التصميم.

جيم- تصنيف المخاطر المناخية

43- أُجري تحليل للمخاطر المناخية باستخدام أداة اختيار إجراءات التقدير الاجتماعي والبيئي والمناخي. وتُعد الزيادة المتوقعة في درجات الحرارة، والتغير في أنماط هطول الأمطار، وتقلب المناخ، وزيادة وتيرة وشدة الظواهر الجوية المتطرفة المخاطر المناخية الرئيسية لتونس.

44- واعتماد النظم الزراعية والحيوانية في البلد على الأحوال الجوية يزيد من تعرضها لهذه المخاطر. والغابات معرضة بشكل خاص للحرائق وارتفاع درجات الحرارة، ولكنها ليست جزءا من منطقة تدخل المشروع. والمناطق المستهدفة ليست حساسة جدا لتأثيرات تغير المناخ؛ ومع ذلك، فإن قدرتها على التكيف منخفضة نسبيا، بسبب الافتقار إلى الوسائل الاقتصادية وتدابير وخطط العمل المبكرة للتكيف مع الصدمات. وعليه، جرى تحديد تصنيف المخاطر المناخية على أنها متوسطة.

دال- القدرة على تحمل الديون

45- وفقا للتقرير السنوي للبنك المركزي التونسي لعام 2022، بلغ الدين الخارجي المستحق المتوسط والطويل الأجل حوالي 80 مليون دينار تونسي في عام 2022 (55.8 في المائة من الناتج المحلي الإجمالي). وفي عام 2023، خفضت وكالات التصنيف المالي التصنيف الائتماني لتونس. وفي يناير/كانون الثاني 2023، خفضت وكالة Moody's تصنيف تونس إلى Caa2 مع نظرة مستقبلية سلبية، وخفضت وكالة Fitch Ratings تصنيف تونس من CCC+ إلى CCC- في 9 يونيو/حزيران 2023. ومع ذلك، تشير المعلومات التي نقلها الممثل المقيم لصندوق النقد الدولي في تونس إلى أن وضع الميزانية التونسية ليس في خطر على المدى القصير والمتوسط، بسبب السيولة التي تتمتع بها البنوك التونسية والاحتياطيات الكبيرة من العملة الأجنبية.

رابعاً- التنفيذ

ألف- الإطار التنظيمي

إدارة المشروع وتنسيقه

46- الجهة المالكة للمشروع هي وزارة الاقتصاد والتخطيط. والوكيل الرئيسي والمشرف على المشروع هو وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري. وديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي، من خلال كياناته المحلية، سيكون وكالة الإشراف المفوضة على المستوى الإقليمي. وهو يتحمل المسؤولية الكاملة عن تنفيذ المشروع.

- 47- وستكون الإدارة المباشرة للمشروع من مسؤولية المكتب المركزي في باجة، مع تفويض جزئي للتنفيذ إلى مكاتبه الإقليمية. وبموجب قرار داخلي، سيقوم المدير العام لديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي بتعيين منسق خاص يعمل تحت إشرافه وبالتنسيق مع جميع المكاتب المركزية والإقليمية التابعة للديوان.
- 48- وبالإضافة إلى هيكلية إدارة المشروع، ومن أجل ضمان التنسيق مع المكاتب المركزية والإقليمية والمحلية، ستُنشأ اللجان التالية:

- (1) لجنة التنسيق الوطنية؛
- (2) لجنة التنسيق والتوجيه الإقليمية؛
- (3) لجنة التنسيق المحلية.

الإدارة المالية والتوريد والحوكمة

- 49- **التنظيم وشؤون الموظفين.** ستكون الإدارة المالية من مسؤولية الإدارة المركزية لديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي في باجة، والذي يضم موظفين ذوي خبرة وقادرين على ضمان الاحتياجات من حيث الإدارة المالية للمشروع. ومع ذلك، وبسبب الهيكلية المجزأة للديوان، سيكون من الضروري إقامة تنسيق وثيق بين مختلف أصحاب المصلحة، وهو ما سيضمنه مدير إداري ومالي يجري تعيينه لهذا الغرض.
- 50- **إعداد الميزانية.** يتولى ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي مسؤولية إعداد خطة العمل والميزانية السنوية الموزعة حسب المكون، والمكون الفرعي، والنشاط، وفئة الإنفاق ومصدر التمويل، والتي سيوافق عليها وفقاً للإجراءات الوطنية. ويجب أن تحصل خطة العمل السنوية وميزانية المشروع كل عام على عدم اعتراض الصندوق وفقاً للجدول الزمني المحدد في دليل تنفيذ المشروع. ويعتبر رصد نتائج الميزانية أداة إدارية أساسية وسيجري تنفيذها مباشرة من خلال برنامج المحاسبة الخاص بالمشروع.
- 51- **الضوابط الداخلية.** تضمن هيكلية ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي مستوى مُرضياً من الفصل بين الواجبات في دورة الموافقة وحفظ السجلات وتصفية النفقات.
- 52- **المعلومات المحاسبية والمالية.** سيزود ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي نفسه في إطار هذا المشروع ببرمجيات متكاملة تتكيف مع متطلبات الصندوق.
- 53- **المراجعة الخارجية للحسابات.** سيقوم المراقب العام للمالية بمراجعة حسابات مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس، وسيجري التخفيف من المخاطر المرتبطة بعدم الامتثال لمتطلبات الصندوق المتعلقة بالمراجعة الخارجية للحسابات من خلال إبلاغ الصندوق بالتكاليف الخاصة بالمشروع.
- 54- **التوريد.** هناك خطر عدم الاستقرار في الأجلين القصير والمتوسط بسبب الإصلاح الجاري لنظام التوريد العام. ومع ذلك، تظل المخاطر منخفضة لأن المشروع سيطبق نظام التوريد الخاص بالصندوق.
- 55- المخاطر من حيث المساءلة والشفافية منخفضة بسبب وجود هيكل تنظيمية ورقابية، وتطبيق إجراءات تنافسية ومفتوحة.

إشراك المجموعات المستهدفة وتعقيباتها ومعالجة التظلمات

- 56- سيضمن مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس الإدماج الاجتماعي والمسائل المتعلقة بالمساواة بين الجنسين من خلال: (1) التشخيصات التي تتيح تحديد احتياجات المجموعات المستهدفة في المشروع بدقة والدعم المناسب الذي سيقدم إليها؛ (2) الاستهداف الاجتماعي والاقتصادي من خلال التطبيق الموثق لمعايير الأهلية المحددة؛ (3) الرصد من خلال جرد الإنجازات التي سيجري تحديدها وتصنيفها حسب الجنس والعمر.

آلية معالجة التظلمات

57- سيكون لمشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس آلية لمعالجة التظلمات. وسيجري تعيين موظف بصفة منسق لإدارة هذه الآلية. وسيجري تلقي الشكاوى من ثلاثة مصادر محتملة: نظام الشكاوى العام، والبريد العادي والبريد الإلكتروني. وسيكون من السهل الوصول إلى إجراء الشكاوى هذا من أجل تسهيل حل الشواغل والتظلمات التي يعبر عنها الأطراف المتضررون من المشروع.

باء- التخطيط، والرصد والتقييم، والتعلم، وإدارة المعرفة، والتواصل

58- لضمان الرصد والتقييم التشاركي المحوسب، صمم ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي نظاما خاصا لهذا الغرض (نظام رصد الإنجازات المادية للمشروع) يلبي متطلبات التنمية المحلية والتشاركية. وسيجري تكيفه مع متطلبات مشروع التنمية الزراعية الجبلية الشاملة لأصحاب الحيازات الصغيرة في شمال غرب تونس خلال السنة الأولى من المشروع.

59- وسيبدأ إعداد خط الأساس بمجرد بدء المشروع فعليا، وفقا لنهج الصندوق، وسيشمل ما لا يقل عن 750 أسرة معيشية.

60- ولدى ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي حاليا خدمة مسؤولة عن التوثيق، ووحدة مسؤولة عن التواصل السمعي البصري تتألف من موظف واحد يقدم تقاريره مباشرة إلى الإدارة. ولدى الديوان موقع إلكتروني وصفحة على موقع Facebook أنشئت في الأونة الأخيرة لتعزيز إبراز أنشطته. وينص المشروع على تعزيز نظام التوثيق والتواصل القائم داخل ديوان تنمية الغابات والمراعي بالشمال الغربي. وسيجري إعداد خطة لإدارة المعرفة والتواصل في بداية المشروع استنادا إلى توقعات مختلف الشركاء والمستفيدين، وستخصص ميزانية سنوية لهذا الغرض.

الابتكار وتوسيع النطاق

61- سنتعلق الابتكارات الرئيسية المطورة في إطار المشروع بالمجالات التالية: (1) عمليات التخطيط التشاركية المبتكرة؛ (2) الهندسة الاجتماعية؛ (3) تكنولوجيا المعلومات والاتصالات؛ (4) الابتكارات التقنية، ولا سيما نشر أنواع جديدة من النباتات والإنتاج وفقا لمبادئ الإيكولوجيا الزراعية والقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ.

جيم- خطط التنفيذ

جاهزية التنفيذ وخطط الاستهلال

62- بمجرد التوقيع على اتفاقية التمويل ودخول المشروع حيز التنفيذ، ستجري عملية التخطيط والتنفيذ والرصد والتقييم على ثلاث مراحل رئيسية متداخلة: (1) التجهيز؛ (2) التنفيذ؛ (3) الإنجاز.

63- ومن أجل التعجيل ببدء أنشطة المشروع قبل استيفاء الشروط المسبقة للصراف الأول، سيتمكن للمشروع أن يحصل على سلفة أولية تصل إلى 200 000 يورو كحد أقصى، على النحو المحدد في المرفق 2 من اتفاقية التمويل.

64- وستعقد حلقة عمل استهلالية للمشروع بمشاركة جميع أصحاب المصلحة.

الإشراف واستعراض منتصف المدة وخطط الإنجاز

65- سيخضع المشروع لإشراف الصندوق سنويا، وقد يستفيد أيضا من بعثات الدعم حسب الحاجة.

- 66- وسيجري تقييم المشروع في محطتين رئيسيتين. في منتصف المدة، سيجري تنظيم بعثة من الصندوق وستستند إلى تقرير استعراض منتصف المدة الداخلي الذي أعدته الحكومة، مع الأخذ بعين الاعتبار الإنجازات المادية والمالية والنتائج والآثار التي جرت ملاحظتها.
- 67- وستقوم أيضا بعثة من الصندوق بإعداد تقرير الإنجاز على أساس تقرير داخلي مقدم من الحكومة. وسيولى اهتمام خاص لمؤشرات الإطار المنطقي لتقييم الآثار الأولية للمشروع.

خامسا- الوثائق القانونية والسند القانوني

- 68- ستشكل اتفاقية التمويل بين حكومة الجمهورية التونسية والصندوق الدولي للتنمية الزراعية الوثيقة القانونية التي يقوم على أساسها تقديم التمويل المقترح إلى المقترض. وترد نسخة من اتفاقية التمويل المتفاوض بشأنها في الذيل الأول.
- 69- وحكومة الجمهورية التونسية مخولة بموجب القوانين السارية فيها سلطة تلقي تمويل من الصندوق الدولي للتنمية الزراعية.
- 70- وإني مقتنع بأن التمويل المقترح يتفق مع أحكام اتفاقية إنشاء الصندوق الدولي للتنمية الزراعية وسياسات التمويل المقدم من الصندوق ومعايير.

سادسا- التوصية

- 71- أوصي بأن يوافق المجلس التنفيذي على التمويل المقترح بموجب القرار التالي:
- قرر: أن يقدم الصندوق إلى الجمهورية التونسية قرضا في إطار نظام تخصيص الموارد على أساس الأداء بشروط عادية بقيمة أربعة عشر مليونا وأربعمائة وأربعين ألف دولار أمريكي (14 440 000 دولار أمريكي)، على أن يخضع لأية شروط وأحكام تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة.
- وقرر أيضا: أن يقدم الصندوق إلى الجمهورية التونسية قرضا في إطار آلية الحصول على الموارد المقترضة بشروط عادية بقيمة اثني عشر مليونا وتسعمائة وخمسة وثلاثين ألف دولار أمريكي (12 935 000 دولار أمريكي)، على أن يخضع لأية شروط وأحكام تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة.

ألفرو لاريو

رئيس الصندوق الدولي للتنمية الزراعية

Accord de financement négocié

Projet de Développement Inclusif de la petite agriculture de Montagne dans le Nord-Ouest de la Tunisie (« DINAMO »)

(Négociations conclues le 19 mars 2024)

Prêt SAFP No:
Prêt MARE No :

Nom du Projet: Projet de Développement Inclusif de la petite agriculture de Montagne dans le Nord-Ouest de la Tunisie (« DINAMO » ou « le Projet »)

La République Tunisienne (« l’Emprunteur »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est financé sur le système d’allocation fondé sur la performance (SAFP) et le mécanisme d’allocation des ressources empruntées (MARE).

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l’ensemble des documents suivants : le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (« les Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt SAFP et un Prêt MARE (ensemble les « Prêts » ou le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt SAFP est de quatorze millions quatre cent quarante mille Euros (EUR 14 440 000).

B. Le montant du Prêt MARE est de douze millions neuf cent trente-cinq Euros (EUR 12 935 000).

2. Le Prêt SAFP et le Prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires, et sont assortis d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service des Prêts, et assorti d'un délai de remboursement de 27.5 ans, y compris un différé d'amortissement de 7.5 ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au décaissement ont été remplies.
3. La monnaie de paiement au titre du service des Prêts est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des prêts sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. Il y aura un compte désigné en Euros (EUR), pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Banque Centrale de Tunisie pour recevoir de manière exclusive les fonds provenant du Prêt SAFP et du Prêt MARE. L'Emprunteur doit informer le Fonds des représentants autorisés à gérer le compte désigné.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de treize millions cinq cent mille Euros (EUR 13 500 000). Sous forme d'impôt et taxes, de salaires, et d'autres coûts de fonctionnement. Dans le cadre de sa contribution, l'Emprunteur financera aussi des activités liées à l'entretien des aménagements et des pistes sous les composantes 1.2, 1.3 et 2.3.

Section C

1. L'agent principal et le maître d'ouvrage du Projet est le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime (« MARHPM »). L'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (« ODESYPANO »), avec ses structures locales, sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième (8) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions du cadre du FIDA en matière de passation de marchés. Toute référence aux Directives pour la passation des marchés relatifs au Projet inclut également le Guide pratique de passation des marchés du FIDA. Le Guide pratique de passation des marchés du FIDA est un document d'orientation à l'usage de l'Emprunteur. Les règlements établis dans la Lettre d'Arrangements en matière de Passation des Marchés du Projet l'emportent sur le Guide pratique de passation des marchés du FIDA en cas de conflit. Pour les Directives comme pour le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, la version à utiliser est toujours la dernière. Chaque Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) devra impérativement comprendre un plan de passation des marchés (PPM) où seront indiquées les procédures à suivre par l'Emprunteur afin d'assurer la compatibilité avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés. Les documents standards de la passation des

marchés du FIDA seront utilisés. Le recrutement des consultants individuels se fera conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. L'élément suivant est désigné comme motif supplémentaire de suspension du présent accord :

Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. L'élément suivant est désigné comme motif supplémentaire d'annulation du présent accord :

Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables au premier décaissement :

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet (PIM).
- b) La non-objection du FIDA sur la nomination par le Directeur Général de l'ODESYANO d'un coordinateur du projet DINAMO pour assurer la coordination de l'ensemble des activités du projet avec les différents services de l'ODESYANO.

4. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

5. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministre de l'Economie et de la Planification
Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble « B4 »,
Tour « A », Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à: Directeur de Pays

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Feryel OUERGHI Epouse SEBAI
Ministre de l'Economie et de la Planification

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera 19 375 ménages ruraux rassemblant 77 500 personnes, avec environ 40 300 individus recevant directement les services du programme. Parmi eux, au moins 16 120 seront des femmes, représentant 40% du total, tandis que 24 180 seront des hommes, constituant 60% du groupe bénéficiaire. En outre, les jeunes âgés de 18 à 40 ans seront une composante significative des bénéficiaires, représentant au moins 50% du total, soit 20 150 jeunes hommes et femmes.

2. *Zone d'intervention du Projet.* L'ODESYPARO intervient dans 113 secteurs répartis sur 24 délégations dans cinq gouvernorats (Beja, Bizerte, Jendouba, Kef et Siliana). Ces secteurs couvrent 600 000 ha - caractérisés par une topographie complexe et des conditions climatiques différentes qui définissent une grande variété de paysages - avec une population de 294 000 personnes et 73 000 ménages. La zone d'intervention du DINAMO couvre 45 secteurs répartis dans 15 délégations appartenant aux 5 Gouvernorats du nord-Ouest.

3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer au développement socio-économique et inclusif et au renforcement de la résilience au changement climatique des populations rurales vulnérables des zones de montagne du Nord-Ouest. L'évolution de l'indice de développement régional (IDR) permettra de mesurer les progrès en matière de commodités de la vie, d'aspects sociaux, d'envergure du marché de l'emploi et de capital humain.

4. *Objectif.* Améliorer les conditions de vie et la résilience au changement climatique de 19 375 ménages ruraux des zones de montagnes du Nord-Ouest dans 45 secteurs cibles des cinq gouvernorats en 2032.

5. *Components.* Le Projet DINAMO est organisé en deux composantes complémentaires ci-après :

5.1. Component 1 : Renforcement de la résilience au changement climatique des populations rurales.

Le premier effet attendu est le renforcement de la résilience au changement climatique des populations rurales, qui sera atteint au travers des interventions suivantes :

5.1.1. Sous-Component 1.1: Amélioration de l'accès en eau et de l'habitat. Cette sous-composante consistera en l'extension de cinq systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP), l'aménagement d'une vingtaine de petits périmètres irrigués existants pour desservir une surface combinée d'environ 250 ha, l'aménagements de puits de surface existants, avec équipement en pompes solaires, la construction de 250 citernes pluviales d'une capacité de 50 m³, équipées de pompes solaires et combinée à la rénovation de 200 habitations rurales. Ces interventions physiques seront accompagnées par un renforcement des capacités des usagers de l'eau et de leurs organisations dans le fonctionnement et l'entretien de ces infrastructures liées à l'eau. Une assistance technique en matière de changement climatique et environnement sera mobilisée pour guider ces investissements en fonction des vulnérabilités climatiques identifiées dans le cadre du processus de diagnostic et de planification participatif (« PDC ») pour assurer la conformité avec les exigences du FIDA et aider à identifier des sources de financement Climat.

5.1.2. Sous-Component 1.2 : Conservation des eaux et des sols (« CES »). La conservation des eaux et des sols est une activité centrale au mandat de l'Office qui était initialement de contribuer à limiter l'envasement des réservoirs de barrage en aval. L'objectif de cette action est d'assurer la restauration des sols dégradés par l'érosion hydrique et la protection des terres menacées par l'érosion. Elle ciblera les parcelles où les

sols sont les plus exposés à l'érosion par la réalisation de travaux CES (digues en terre, cordons pierreux, micro-bassins pour les plantations arboricoles) et leur consolidation par des plantations arboricoles (olivier, figuier, câprier, plantations pastorales). Avec l'appui des quatre phases du PNO, l'ODESYANO a diffusé les techniques douces de CES pour la gestion durable des terres arables agricoles sur une surface combinée 226 000 ha dont 39 500 ha dans le cadre du PNO4. Les impacts des réalisations des projets PNO sont positifs et bien appréciés par les populations rurales. Le Projet DINAMO prévoit de mettre à l'échelle les techniques douces de CES sur une superficie additionnelle de 8 000 ha dans la zone cible du Projet. Les terrains agricoles ainsi protégés auront des sols de meilleure qualité, (teneur en carbone et en matière organique, capacité de rétention en eau) assurant ainsi une plus grande résilience au changement climatique. Les plantations associées à ces actions offriront une marge importante d'amélioration de la productivité des sols et permettront aussi de diversifier les productions et de tirer des revenus supplémentaires sur les terres qui ne peuvent être irriguées. Les travaux de protection des terres seront réalisés d'une manière participative impliquant les agriculteurs dans l'identification des sites à retenir dans le PDC.

5.1.3. Sous-Component 1.3 : Promotion de l'agroforesterie et l'élevage. La promotion de l'agroforesterie et de l'élevage s'appuie sur les approches décrites dans le Référentiel Technique de l'Office et sur les enseignements tirés des interventions soutenues par les quatre phases du PNO. Sur la base des Plans de Développement Communautaires, et en tenant compte de l'expérience de l'Office en la matière, le Projet soutiendra l'extension des systèmes agroforestiers sur une surface cumulée de 6 000 ha dont 1000 ha avec clôtures. Ces objectifs de réalisation physiques sont basés sur les réalisations passées de l'Office, et sur les besoins identifiés dans les PCD non exécutés. Les critères de sélection des sites pour la promotion de l'agroforesterie sont décrits dans le PIM. Les bénéficiaires recevront le matériel végétal de plantation sous forme de plants d'oliviers et dans certains cas d'amandiers, caroubiers, pistachiers, et des plantes de couvertures intercalaires (légumineuses alimentaires, plantes fourragères telles que *Sulla coronaria*, câpriers inermes, etc.) ainsi que des formations techniques et un suivi rapproché par les experts matière des directions régionales de l'Office et les animateurs ruraux.

5.2. Component 2 : Inclusion économique et sociale et commercialisation des produits du terroir. L'effet attendu de la composante 2 est l'inclusion économique et sociale des populations vulnérables est renforcée autour de la production et de la commercialisation des produits du terroir. Cet effet sera mesuré par les indicateurs suivants: (i) 2 000 personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi, (ii) 1.000 AGR individuelles et micro-projets Jeunes viables 2 ans après création, (iii) 60 entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices, (iv) 14 organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes, (v) 11 625 ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation des produits agricoles. Pour réaliser ces résultats, la composante 2 comprend trois sous composantes complémentaires : (i) Autonomisation socio-économique des ménages, (ii) Appui aux OP et mise en valeur et commercialisation des produits du terroir, (iii) Infrastructures de désenclavement (pistes).

5.2.1. Sous-Component 2.1 : Autonomisation socio-économique des ménages. Le Projet DINAMO en Tunisie vise à promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales à travers des approches novatrices telles que le *Gender Action Learning System* (« GALS »), qui encourage une redistribution des rôles de genre et une participation accrue des femmes dans les décisions familiales et communautaires. En utilisant des outils simples de planification et de suivi, le Projet vise à toucher environ 2 000 ménages sur 8 ans, en mettant l'accent sur les familles défavorisées. Il propose également des programmes d'inclusion financière et d'alphabétisation fonctionnelle pour renforcer la gestion des revenus et promouvoir l'accès aux services financiers formels, soutenant ainsi la création de micro-entreprises par les jeunes et les femmes rurales, avec un suivi et un coaching sur plusieurs années pour assurer leur viabilité et favoriser la création d'emplois durables dans les zones d'intervention.

5.2.2. *Sous-Component 2.2 : Appui aux OP et mise en valeur et commercialisation des Produits du Terroir (« PdT »).* La valorisation et la commercialisation des PdT ont été identifiées comme des stratégies privilégiées pour accroître les revenus des petits agriculteurs. La zone du Projet, couvrant cinq gouvernorats et quatre étages bioclimatiques, présente une diversité agro-écologique propice à une variété bien définie de produits du terroir. Les compétences locales en matière de production et de transformation de ces produits sont encore solides chez les producteurs et nécessitent un soutien accru pour une meilleure valorisation. De nombreuses organisations de producteurs, mixtes ou féminines, sont déjà actives dans la transformation de produits du terroir tels que l'huile d'olive, la viande ovine, le fromage laitier à Beja, ainsi que divers fruits, légumineuses, miel et autres produits de la ruche, ainsi que des plantes aromatiques et médicinales. De nouvelles cultures pérennes ont également été introduites dans les systèmes agroforestiers et rencontrent une forte demande sur des marchés lucratifs. Les produits artisanaux présentent également un potentiel prometteur. Pour exploiter ce potentiel économique, l'approche de valorisation des produits du terroir, éprouvée et étendue par l'Office, sera soutenue par DINAMO. Cela implique un soutien aux groupements de producteurs pour l'agrégation des produits, le respect des normes de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaire, en particulier dans les processus de transformation, d'emballage et de commercialisation. La composante 2.2 du Projet fournira un soutien aux activités économiques des organisations de producteurs en réalisant des études technico-économiques, en préparant des plans d'affaires et en renforçant les capacités des producteurs impliqués dans la production et la valorisation des produits du terroir, tout en encourageant la participation des jeunes aux structures de gouvernance des organisations de producteurs.

5.2.3. *Sous-Component 2.3 : Pistes d'accès.* Dans les zones du Projet, la détérioration des pistes agricoles affecte négativement la mobilité des personnes et le transport des produits agricoles, impactant ainsi les revenus des agriculteurs. Pour remédier à cette situation, le Projet se concentrera sur l'aménagement des pistes permettant de désenclaver les zones isolées et de relier les zones de production importantes aux infrastructures existantes. Les interventions comprendront la réhabilitation des routes avec une attention particulière à la résilience au changement climatique pour assurer leur durabilité. Les pistes seront sélectionnées selon des critères spécifiés dans le Plan d'Investissement Multisectoriel et classées en trois types en fonction de leur importance et de leur utilité. Le choix des pistes se fera à travers une analyse multicritère réalisée en concertation avec l'ODESYANO. Le Projet prévoit l'aménagement de 150 km de pistes agricoles, répartis entre les trois types pour répondre à une partie de la demande de la population.

5.3 *Component 3 : Gestion du Projet.* Cette composante finance les coûts pour le suivi-évaluation, la gestion des savoirs et la communication ; l'assistance technique ; les équipements ; les renforcements de capacités ; et le dialogue politique. Dans cette composante sont aussi comptabilisés les coûts récurrents de fonctionnement et de personnel.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* L'agent principal du Projet et maître d'ouvrage est le Ministère de l'agriculture en des ressources hydrauliques et de la pêche maritime (« MARHPM »). L'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (« ODESYANO »), avec ses structures locales, sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional.

7. *Le comité régional de coordination et de pilotage (« CRCP »).* Le Conseil d'entreprise existant de l'ODESYANO est utilisé comme comité de coordination pour l'exécution des activités des projets de développement. Il est présidé par le Directeur général de l'ODESYANO et comprend des représentants de ministères, des administrations régionales et locales de chacun des cinq gouvernorats et de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (« UTAP »). Des réunions semestrielles seront tenues et un compte rendu spécifique au DINAMO sera préparé par le coordinateur du Projet.

8. *Comité national de coordination (« CNC »)* à créer par décision ministérielle, sera chargé de la supervision générale du Projet, se réunira au moins une fois par an et sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant. Le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP). Seront représentés dans le CNC : l'ODESYPARANO, les structures techniques centrales du MARHP, Les ministères de l'économie et de la planification, des finances (MF), des affaires sociales, de l'environnement, l'UTAP, et la BCT. Le FIDA sera représenté par son Point Focal comme observateur.

9. Le MARHPM assume l'entière responsabilité de suivi et de coordination du Projet DINAMO à travers l'unité de coordination centrale des projets (« UCP ») à la direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels (« DGFIOP »).

10. *Comité local de coordination (« CLC »)*. Les Conseils régionaux et les Conseils locaux de développement (« CLD ») existants constituent les cadres de concertation formelle et les plateformes institutionnelles au niveau régional et local pour la validation et l'approbation des PDC/CPA, ainsi que pour l'intégration et l'articulation (y compris financement et exécution) avec d'autres programmes de développement et plans d'investissement régionaux :

- Les Conseils régionaux (« CR ») : La juridiction territoriale du CR est le gouvernorat. Il est présidé par le Gouverneur, la plus haute autorité régionale, et représente le cadre institutionnel officiel devant lequel les PDC/CPA sont soumis par la commission de planification multisectorielle (l'entité la plus appropriée étant donné la nature de ses responsabilités) pour validation officielle. C'est à ce niveau que seront concrétisés les partenariats, ainsi que l'allocation et la répartition des financements des activités, la programmation et la budgétisation de ces activités, la recherche de financement complémentaire et les négociations (à travers leur commission multisectorielle respective et leur comité technique pour le suivi).

- Les Conseils locaux de développement (« CLD ») : La juridiction territoriale des CLD est la délégation (niveau sous-régional). Ils sont présidés par des délégués (les représentants du Gouverneur au niveau de la délégation). Les CLD sont chargés notamment de l'examen des questions relatives au développement socio-économique de leur délégation et aux programmes et projets de développement local. Les CLD facilitent la mobilisation des partenaires et des financements complémentaires au niveau local, afin d'assurer la cohérence et la coordination des activités du Projet avec les autres programmes et projets locaux.

11. *Partenaires stratégiques*. Le Projet DINAMO est conçu en complémentarité avec les autres partenaires de développement qui ont œuvré dans la zone d'intervention de l'ODESYPARANO. En particulier le Projet DINAMO sera la première intervention en cofinancement avec l'ODESYPARANO depuis l'achèvement de la quatrième phase du Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest (PNO4) en 2017. Le DINAMO est conçu en prenant en compte les résultats acquis par les quatre phases du PNO et en se concentrant sur les écarts de développement dans les secteurs qui ont reçu relativement moins d'appuis.

12. *Suivi et évaluation*. Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement.

13. *Gestion des connaissances*. En collaboration avec le personnel chargé du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances, le Projet (i) instituera un système de suivi et d'évaluation qui recueille et analyse des données désagrégées sur le genre et l'inclusion sociale, (ii) documentera et partagera les produits de S&E, d'apprentissage et de communication, (iii) analysera les données pour s'assurer que la mise en œuvre du Projet n'a pas d'impact négatif sur les groupes cibles et proposer des mesures correctives si nécessaire.

14. *Manuel de mise en œuvre de Projet (PIM)*. Sert de guide pratique à la mise en œuvre des deux composantes du Projet. Il présente les principes et les approches retenues pour

la mise en œuvre du Projet. Cependant, à l'étape de formulation du Projet, le PIM ne peut prétendre à définir en détail toutes les procédures et outils qui seront nécessaires au moment de la mise en œuvre. Ainsi le PIM doit être considéré comme un « document vivant » qui doit être mis à jour en début de Projet et réactualisé régulièrement pendant la vie du projet. Le PIM est un document juridiquement contraignant qui est associé à l'accord de financement. Les changements majeurs qui sont requis en cours de projet doivent faire l'objet de non-objection par le FIDA après avoir été endossé par le maître d'ouvrage. Pour chaque type d'activité du Projet, le PIM contient une fiche descriptive qui détaille comment l'activité contribue au cadre logique, ses indicateurs de performance et les étapes et responsabilités respectives des parties prenantes à sa mise en œuvre. Le PIM est un document essentiel pour la mise en œuvre du Projet car il rassemble et met en cohérence différents manuels et lignes directrices.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit des Prêts.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt SAFP (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt MARE (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer HT et hors contribution du gouvernement et des bénéficiaires
I. Ateliers et formations	430 000	385 000	100%
II. Biens et intrants	3 475 000	3 115 000	100%
III. Services de consultants	1 120 000	1 005 000	100%
IV. Travaux	7 970 000	7 140 000	100%
Non-Alloué	1 445 000	1 290 000	
TOTAL	14 440 000	12 935 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Bien et intrants, incluent également les dépenses liées aux véhicules et aux équipements.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III – Services de Consultants, incluent également les dépenses liées aux études et aux rapports, aux opérations pilote des systèmes d'épargne collectif, à la recherche et développement, aux partenariats et à la technologie d'information, ainsi que les dépenses liées à l'assistance technique nationale et internationale.

2. Modalités de décaissement

a) L'imputation comptable des fonds reçus ainsi que celle des dépenses se fera selon la méthode du pari-passu entre le prêt SAFP et le prêt MARE avec une proportion de 52.75%/47.25%.

b) Frais de démarrage. Les décaissements relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II., III., et engagés avant la satisfaction des conditions générales de décaissement, ne doivent pas dépasser un montant total de EUR 200 000 les montants suivants par catégorie. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des décaissements du compte du prêt du Fonds si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Planification, suivi et évaluation.* L’Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d’Evaluation (« PM&E ») soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent accord.
2. *Genre.* L’Emprunteur veillera à ce que le Projet DINAMO bénéficie en partie aux femmes particulièrement affectées par la pauvreté du fait qu’elles n’ont pas la maîtrise des facteurs de production, du foncier, des revenus tirés de la production agricole, et qu’elles ont des charges importantes, y compris les soins des personnes handicapées.
3. *Mesures anticorruption.* L’Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
4. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L’Emprunteur et les Parties au Projet doivent s’assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l’exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
5. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L’Emprunteur doit s’assurer qu’une demande pour accéder à l’outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L’Emprunteur doit s’assurer que tous les contrats, protocoles d’accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l’Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L’Emprunteur doit s’assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.
6. Le personnel-clé du Projet est constitué du personnel de l’ODESYANO ou, si nécessaire, recruté dans le cadre de contrats de consultants selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Il est constitué du chef de Projet, du spécialiste financier, du responsable du suivi et de l’évaluation, du responsable de la gestion des connaissances, du responsable des achats et services, du spécialiste de l’inclusion sociale et du genre, et du spécialiste de l’évaluation des impacts sur l’environnement et le climat. Seule la nomination du coordinateur du projet est soumise à l’examen préalable du FIDA, tout comme son licenciement ou remplacement.

II. Dispositions PESEC

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l’Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d’impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d’action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique

(PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, , Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite] (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du PESEC tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assurent que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le PESEC Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du PESEC ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du PESEC ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l’Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l’Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l’environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d’œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l’engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l’intervention de la police ou d’autres autorités chargées de l’application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d’avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d’attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L’Emprunteur s’assure ou fait en sorte que l’Agent Principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s’assurent que les processus pertinents définis dans le PESEC Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l’Emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l’état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le PESEC Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L’Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans PESEC Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d’un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l’Accord de Financement, l’Accord de Financement prévaudra.

Logical framework

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Système de SE / enquêtes ménages	annuel	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE	Système de SE efficace et désagrégé par genre, et âge
	Hommes	0	12090	24180				
	Femmes	0	8060	16120				
	Jeunes	0	10075	20150				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	20150	40300				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système de SE / enquêtes ménages	semestriel/annuel	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	38750	77500				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système de SE / enquêtes ménages	semestriel/annuel	ODESYPARO/ Direction planification et SE	
	Ménages dirigés par une femme	0	320	800				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	6080	18575				
Ménages	0	6400	19375					
Objectif du projet Contribuer au développement socio-économique et inclusif et au renforcement de la résilience au changement climatique des populations rurales vulnérables des zones de montagne du Nord-Ouest	Augmentation de l'indice régional de développement (IDR) dans les délégations cibles du Nord-Ouest (indice de base à déterminer)				IDR	référence et achèvement	MEP ITCEQ	L'impact des crises en cours pendant la formulation du projet (conflit en Ukraine, incertitudes politiques, etc.) s'atténuent pendant la mise en œuvre
	Nombre de secteurs ayant amélioré leur IDR		10	25				
Objectif de développement Les conditions de vie et la résilience au changement climatique des ménages ruraux cibles dans les zones montagnes du Nord-Ouest sont améliorées dans les secteurs cibles en 2032.	Augmentation du revenu des ménages ruraux ciblés par le projet				Enquêtes ménages	mi-parcours et achèvement	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE	Les porteurs de projets parviennent à dégager une marge brute significative, en commercialisant leur surplus de production
	Revenu des Ménages - Pourcentage	0	6	15				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquêtes ménages IBRE	mi-parcours et achèvement	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE	
Jeunes - Pourcentage	0	10	25					

	Jeunes	0	2015	5037					Le coût des intrants de production sont abordables et permettent de rendre les AGR profitables	
	Nombre total de personnes - Pourcentage	0	12	25						
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	2418	4836						
	Femmes - Pourcentage	0	7	15						
	Femmes	0	1209	2418					Les TPME entrent en partenariat avec les organisation de producteurs pour valoriser les surplus commercialisables	
	Hommes - Pourcentage	0	5	10						
	Hommes	0	1209	2418						
	Ménages ruraux déclarant une augmentation de leur résilience aux chocs				Enquêtes ménages	référence, MP et achèvement	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE			
	Ménages bénéficiaires - Nombre	0	1937	4884						
	Pourcentage ménages bénéficiaires	0	10	25						
	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens et équipements productifs des ménages				Enquêtes ménages IBRE	référence, mi-parcours et achèvement	ODISYPANO - Unité SE			
	Pourcentage de ménages	0	5	10						
Effet direct Effet direct 1: Les pratiques résilientes au changement climatique sont adoptées	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production				Enquêtes ménages IBRE	référence, mi-parcours et achèvement	ODESYPARO/ Direction planification-SE			
	Ménages - Pourcentage	0	5	10						
	Ménages	0	968	1937						
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	1280	3200						
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes ménages IBRE	mi-parcours et achèvement	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE			
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	1920	12800						
	Ménages - Pourcentage	0	15	40						
	Ménages	0	2906	7750						
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	mi-parcours et achèvement	ODESYPARO/ Direction planification-SE			
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	3200	20800						
Ménages - Pourcentage	0	30	65							
Ménages	0	5812	12593							
	Nombre de citernes pluviales installées et d'habitations rénovées				Système SE	semestriel/annuel	ODISYPANO - Do Planification-SE		L'introduction d'activités innovantes en termes	

Produit Produit 1.1: L'accès à l'eau est amélioré ainsi que l'habitat	Nombre d'habitations	0	100	200	Système de SE et SIG	annuel	ODESYPANO/ Direction planification et SE	d'amélioration de l'habitat et des énergies renouvelables n'est pas compromise par les difficultés de mobiliser l'expertise adéquate pour leur construction, installation et/ou entretien.
	Citernes pluviales - Nombre	0	100	220				
	Nombre d'adduction réalisées et No de ménages dotés d'un accès à l'eau potable							
	Ménages - Nombre	0	75	150				
	No d'adduction en eau potable - Nombre	0	2	5				
Produit Produit 1.2 : Les pratiques de conservation des eaux et sols (CES) sont diffusées	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système de SE / Enquêtes ménages utilisant l'outil de la FAO TAPE adapté	annuel/semestriel	ODESYPANO/ Direction planification - SE Centres de recherche partenaires Agents de vulgarisation / animateurs Exploitants agricoles	Le partenariat avec l'AFA permet de conduire les opérations de remembrement foncier de manière concertée avec les bénéficiaires
	Superficie en hectares - Superficie (ha)	0	7200	14400				
	Terres aménagées et remembrées (ha)				Système SE	semestriel/annuel	ODISYPANO - Do Planification-SE	
	Hectares of land - Superficie (ha)	0	2500	5000				
Produit Produit 1.3: Les pratiques d'agroforestrie sont encouragées	Nombre de conventions établies avec les instituts de recherche				Système de SE	semestrielle	ODESYPANO	Les pratiques agro-écologiques promues sont abordables, adaptées et peu intensives en main d'œuvre familiale. Les opérations de CES et d'agro-écologie sont bien acceptées par les populations locales qui s'impliquent bénévolement pour les maintenir. L'équipement et les intrants nécessaires sont disponibles et accessibles.
	Conventions établies - Nombre	0	2	3				
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				Système de SE	semestrielle/annuelle	ODESYPANO	
	Taille des groupes - Nombre de personnes	0	1630	13050				
	Groupes soutenus - Groupes	0	23	87				
	Hommes	0	966	7830				
	Femmes	0	664	5220				
	Jeunes	0	741	6028				
Effet direct Effet direct 2: L'inclusion économique et sociale des populations vulnérables est améliorée et leur capacité à la commercialisation des produits du terroir	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquête ménages IBRE	mi-parcours et achèvement	ODESYPANO/ Direction planification-SE	Le coût des intrants et des équipements est abordable pour rendre les AGR économiquement viable Les modèles d'AGR sont techniquement faisables dans les conditions des zones de montage
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	6400	16000				
	Ménages - Pourcentage	0	25	50				
	Ménages - Nombre	0	4843	9687	Système de SE	mi-parcours et achèvement	ODESYPANO/ Direction de la planification et de SE	
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi							
Hommes	0	400	1000					

Femmes	0	400	1000			
Jeunes	0	240	600			
Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi	0	800	2000			
Nombre d'AGR individuelles et micro-projets Jeunes viables après 2 ans				Système de SE + Enquêtes effets	mi-parcours et achèvement	ODESYANO/ Direction planification et de SE
Femmes - Nombre	0	240	600			
dont jeunes femmes - Nombre	0	80	180			
Hommes - Nombre	0	160	400			
dont jeunes hommes - Nombre	0	48	120			
Total AGR individuelles - Nombre	0	400	1000			
Micro-entreprises "Jeunes" - Nombre	0	40	100			
2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices						
Nombre d'entreprises	0	20	60			
Pourcentage d'entreprises	0	50	60			
2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP + qualitative	référence, mi-parcours, achèvement	ODESYANO - SE
Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux	0	30	70			
Nombre d'organisations de producteurs ruraux	0	6	14			
Organisations de producteurs ruraux avec des femmes occupent des postes de direction	0	7	14			
Organisations de producteurs ruraux - culture - Organisation	0	3	7			
Organisations de producteurs ruraux - élevage	0	3	7			
2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes Ménages IBRE	référence, mi-parcours, achèvement	ODESYANO S-E
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Pourcentage	0	30	60			

	Ménages dirigés par une femme	0	240	480					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage	0	30	60					
	Ménages dirigés par une femme	0	240	480					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage	0	30	60					
	Ménages dirigés par une femme	0	240	480					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés	0	5812	11625					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation	0	5812	11625					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage	0	5812	11625					
Produit Produit 2.1: l'autonomisation socio-économique des ménages est accrue	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système de SE	annuel	ODESYPANO/ Direction de la planification et de SE	Les femmes rurales bénéficient du soutien nécessaire pour leur alphabétisation et leur éducation financière. Le développement des micro-entreprises rurales de jeunes n'est pas contraint par les difficultés d'accès aux services d'appui, aux financements et aux marchés rémunérateurs	
	Hommes	0	500	1500					
	Femmes	0	500	1500					
	Jeunes		300	1000					
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	1000	3000					
	Nombre de Plans de Développement Communautaires (PDC) validés				Système de SE	semestriel/annuel			
	Nombre de PDC	0	30	45					
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				Système de SE	semestriel/annuel			Les organisations de producteurs ne rencontrent pas de difficulté majeure dans la transformation et la
	Hommes	0	500	1000					
	Femmes	0	500	1000					
Jeunes	0	500	1000						

	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	1000	2000				commercialisation des produits du terroir.
	Nombre de ménages bénéficiant de la formation sur l'approche transformative genre (Gender Action Learning system)				Système de SE - prestataire de service	semestriel/annuel		
	Ménages - Nombre	0	1000	2000				
Produit Produit 2.2: Les OP sont renforcées et la mise en valeur et commercialisation des produits du terroir est améliorée	Nombre de personnes formées et utilisant les TIC pour la gestion des données, l'accès à l'information et la commercialisation des produits				Système de SE	annuel	ODESYANO/ Direction de la planification et de SE	Les conditions sont réunies pour l'introduction et l'utilisation des TIC sur le long terme: fournisseurs de services, éducation digitale, équipement et couverture de connexion, service de maintenance, etc. La demande pour les produits du terroir est confirmée et les producteurs et leurs organisations sont capables d'y répondre
	Femmes - Nombre	0	60	200				
	dont jeunes femmes - Nombre	0	30	100				
	Hommes - Nombre	0	60	200				
	dont jeunes hommes - Nombre	0	30	100				
	Total personnes formées - Nombre	0	120	400				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				Enquêtes ménages	annuel	ODESYANO/ Direction de la planification et de SE	Les processus de professionnalisation des OPs et de mise en réseau (entre OPs, et TPME avec OPs) n'est pas remis en cause par le faible niveau d'alphabétisation et d'éducation des responsables des comités de gestion. La participation effective des personnes les plus vulnérables (femmes, jeunes, sans terre, etc.) n'est pas contrainte dans le processus de préparation des PDC et leurs besoins et contraintes sont pris en
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	1250	4500				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	25	90				
	Hommes	0	625	2250				
	Femmes	0	625	2250				
	Jeunes	0	300	1000				
	Nombre de clusters TPME/organisation de producteurs fonctionnels				Enquêtes ménages	annuel	ODESYANO/ Direction de la planification et de SE	
Clusters - Nombre	0	4	10					

								compte dans la sélection des participants aux activités de types collectives et individuelles (AGR, citernes, habitat, etc.)
Produit Produit 2.3: Les infrastructures de marché et les conditions d'accès dans les zones de montagne sont améliorées	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Système de SE	annuel	ODESYPARO/ Direction de la planification et de SE	Les conditions pour l'entretien des pistes d'accès sur le long terme sont réunies et leur entretien n'est pas négligé par les services concernés.
	Longueur des routes (km)	0	48	150				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Système de SE - OP	semestriel/annuel	ODESYPARO - SE	
	Nombre total d'installations	0	7	20				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état	0	4	10				
Installations de transformation construites ou remises en état	0	3	10					
Produit 2.4 Appui aux politiques et stratégies nationales	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Système de SE	semestriel/annuel	ODESYPARO	Les actions et études de capitalisation permettent de dégager des enseignements pertinents et de les formaliser pour contribuer au processus d'ajustement ou de formulation de politiques Le dialogue attendu sur les politiques n'est pas entravé par des difficultés rencontrées par l'Office ou les services concernés au moment de faire remonter les leçons apprises et les propositions aux décideurs (policy makers).
	Nombre - Produits de savoir	0	1	3				

Integrated project risk matrix

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	S	M
Volonté politique	M	M
Risque(s): La situation politique actuelle en Tunisie peut être qualifiée de stable, un nouveau parlement a été mis en place le 13 mars 2023. Les élections des membres du Conseil national des régions et des districts sont en cours. Des élections présidentielles seront organisées en 2024. Le risque est actuellement évalué comme moyen.		
Mesures d'atténuation: Le FIDA n'a pas de possibilité d'intervention sur les aspects de politique générale mais en travaillant au niveau central avec le MARHP et au niveau local avec l'ODESYPARO et les populations rurales, il peut atténuer les répercussions de la crise économique actuelle. Le risque résiduel reste moyen.		
Gouvernance	M	M
Risque(s): Le MARHPM en sa qualité d'agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du projet, à travers l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPARO) et ses structures locales en tant que maître d'ouvrage délégué au niveau régional. Les capacités de gouvernance des projets de développement aux niveaux central et régional sont adéquates même si la situation économique actuelle du pays pourrait entraver le travail de l'ODESYPARO. L'Office a une longue expérience et les ressources nécessaires pour gérer le projet. Le risque inhérent est considéré comme moyen.		
Mesures d'atténuation: Le MARHPM en sa qualité d'agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du projet, à travers l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPARO) et ses structures locales en tant que maître d'ouvrage délégué au niveau régional. Les capacités de gouvernance des projets de développement aux niveaux central et régional sont adéquates même si la situation économique actuelle du pays pourrait entraver le travail de l'ODESYPARO. L'Office a une longue expérience et les ressources nécessaires pour gérer le projet. Le risque inhérent est considéré comme moyen.		
Macroéconomie	S	M
Risque(s): La croissance pour 2023 devrait être environ la moitié de celle de 2021 (1,6 % contre 3,1 %). La subvention accrue des prix a quadruplé le déficit budgétaire par rapport à 2019 (3,4% du PIB total en 2019 contre 12% du PIB total en 2022). En 2023, la note de crédit du pays a été dégradée par les agences de notation financière (par exemple Fitch a dégradé la note de la Tunisie de CCC+ à CCC- en juin dernier). Les taux de pauvreté et de chômage ont augmenté ces dernières années du fait de la pandémie COVID 19 et plus récemment de la crise ukrainienne. La région du Nord-Ouest (zone du projet) se distingue par une réduction sensible du taux de pauvreté, passant de 28,4% en 2015 à 22,5% en 2022, mais restant loin de la moyenne nationale et par rapport aux régions littorales, particulièrement dans les zones montagneuses. Le taux de chômage en 2022 est de l'ordre de 16,1% (14,1% chez les hommes et de 20,9% chez les femmes) de la population active. Chez les jeunes diplômés ce taux est de plus de 30% (17,6% pour les hommes et 40,7% pour les filles). La crise a des impacts particulièrement forts sur les ménages pauvres et sur les petites exploitations agricoles dû à l'augmentation du prix des intrants agricoles (carburant, fertilisants synthétiques, etc.). Le risque inhérent est évalué comme substantiel.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: La capacité du FIDA à intervenir sur les composantes macro-économiques est faible mais les appuis aux filières locales et le financement d'AGR permettent d'atténuer les effets économiques sur les ménages ruraux pauvres les plus touchés par la crise. Les interventions en soutien aux clusters et les investissements pour la transformation des produits du terroir offriront l'opportunité de créer de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes dans les unités de transformations des produits locaux. Le risque résiduel est évalué comme modéré.		
Fragilité et sécurité	S	S
Risque(s): La Tunisie est un pays fragile en termes de sécurité; il a été régulièrement le théâtre de graves attentats. La situation est actuellement calme, malgré les changements politiques en cours et un contexte régional tendu, en particulier dans les pays limitrophes de la Tunisie (Libye, Algérie). En outre, la hausse des prix et la faiblesse des salaires ont un impact négatif sur le niveau de vie et le taux de chômage des jeunes, ce qui pousse de nombreuses personnes à émigrer (selon les chiffres de l'ONU, 12 000 personnes ont atteint l'Italie depuis le début de l'année après avoir quitté la Tunisie, contre 1 300 au cours de la même période en 2022). Le risque inhérent est jugé substantiel.		
Mesures d'atténuation: L'influence potentielle du FIDA à ce niveau est faible mais un suivi rapproché de la situation sera réalisé, en collaboration avec les autres Agences des Nations Unies dans le pays, afin d'anticiper des potentielles situations de crise. Le risque résiduel reste substantiel.		
Stratégies et politiques sectorielles	M	M
Cohérence politique	F	F
Risque(s): Le Gouvernement précédent s'est engagé dans une politique volontariste de soutien aux familles nécessiteuses avec la promulgation d'une Loi spécifique en janvier 2019 (El' Amen) et à l'ESS. Le risque est que le nouveau gouvernement revienne sur cette Loi est faible, du fait de l'engagement du Président à soutenir les plus pauvres. Le projet est aligné sur les politiques nationales dans les domaines environnementaux et climatiques. Le risque inhérent est considéré comme faible.		
Mesures d'atténuation: L'objectif du projet est de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques de lutte contre la pauvreté, en appui à ODESYPANO. La mise en place d'un système de suivi-évaluation spécifique, bénéficiant des NTIC, permettra de mesurer les effets de l'Office, en coordination avec le Ministère des Affaires Sociales. Le risque résiduel reste faible.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	M	M
Risque(s): Bien que la Tunisie n'ait pas de politique agricole mise à jour, elle dispose de stratégies agricoles sectorielles (eau 2050, CES, forêts , la stratégie en matière de céréales est en cours de finalisation). Le mandat de l'Office est clairement défini et la stratégie d'intervention dans le Nord-Ouest est éprouvée : les CRDA (directions régionales de l'Agriculture) intervenant dans les plaines et l'ODESYPANO dans les zones en amont. Le risque lié à L'Élaboration et à la mise en œuvre des politiques est considéré comme modéré.		
Mesures d'atténuation: Le projet n'a pas ambition de directement contribuer à l'élaboration d'une nouvelle politique agricole, difficile dans la conjoncture actuelle mais, par ses fonctions de gestion des connaissances, de contribuer à générer et analyser des informations utiles au processus de développement. De plus, le FIDA continuera à participer aux réunions des PTF pour réfléchir conjointement à l'appui à apporter au MARHPM dans l'élaboration de politiques adaptées à moyen terme. Le projet contribuera à la Stratégie de la Femme Rurale et à sa mise en œuvre. Le risque résiduel reste évalué comme moyen.		
Contexte environnemental et climatique	S	M

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	S	M
Risque(s): Les montagnes du Nord-Ouest connaissent une détérioration des ressources naturelles (eau et sol), une érosion des terres, l'épuisement des nappes phréatiques, ce qui entraîne une vulnérabilité et une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles. L'outil de screening PESEC a permis de constater que les principaux risques sont liés à la biodiversité, à l'utilisation efficace des ressources et à la prévention de la pollution, ainsi qu'à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. L'ensemble du projet est considéré comme un projet à risque substantiel.		
Mesures d'atténuation: Compte tenu de la portée des activités proposées dans le cadre du projet, toutes les parties prenantes concernées - y compris les communautés dans les zones cibles - seront consultées, de sorte que les incidences directes potentielles seront minimales et que les incidences indirectes et transfrontalières sont très peu probables. Les activités du projet concernent l'amélioration de la gestion de l'eau agricole pour protéger les nappes, les activités de CES, d'agroforesterie, la formation des acteurs aux approches durables de gestion des ressources naturelles, le projet aura d'importants avantages sociaux liés à la création de valeur ajoutée et à une meilleure commercialisation des produits du terroir, à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales et à une plus grande participation des femmes et des jeunes. Des études des aspects environnementaux avant l'exécution des ouvrages, seront faits chaque fois que nécessaire. Le risque inhérent sur la zone du projet est moyen.		
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques	S	M
Risque(s): Selon la note PESEC, l'augmentation prévue des températures, le changement des régimes de précipitations, la variabilité du climat et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (principalement les feux de forêt) sont les principaux risques climatiques pour la Tunisie. La dépendance des systèmes d'agriculture et d'élevage du pays à l'égard des conditions météorologiques accroît son exposition à ces risques. Les forêts sont particulièrement vulnérables aux incendies et à l'augmentation des températures mais elles ne sont pas incluses dans la zone d'intervention du projet. Les zones cibles sont peu sensibles aux effets du changement climatique, mais leur capacité d'adaptation est relativement faible, en raison du manque de moyens économiques, de mesures et de plans d'action précoce pour s'adapter aux chocs liés aux conditions météorologiques. Par conséquent, le risque est établi comme substantiel.		
Mesures d'atténuation: Le Projet intègre des mesures adaptatives aux changements climatiques dans ses différentes composantes: AGR/diversification, CES, gestion raisonnée de l'eau agricole et potable, agroécologie, formation des acteurs aux mesures adaptatives au CC afin d'augmenter la résilience des producteurs. Le risque inhérent sur la zone du projet est considéré comme moyen.		
Portée du projet	M	F
Pertinence du projet	F	F
Risque(s): Le projet adopte l'approche flexible et concertée basée sur la planification participative et intégrée des interventions via l'élaboration de Plans de Développement Communaux (PDC) menée par l'ODESYPANO qui a une grande expérience en la matière et a obtenu des résultats importants par le passé. Le risque d'un manque de pertinence est donc faible.		
Mesures d'atténuation: Les appuis apportés par DINAMO à l'ODESYPANO pour adapter et enrichir sa démarche participative, ceci améliorera encore la pertinence du projet.		
Solidité technique	M	F

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): La validité technique des approches pour les aspects agroécologie, approche participative est déjà acquise. Les aspects liés à la mise en marché (clusters), de transformation du Genre... restent à être testés à grande échelle et dans le contexte du Nord-Ouest différent de là où elles ont déjà été testées. La volonté de l'ODESYANO d'élargir ses compétences est réelle, et l'Office a déjà pris des contacts avec d'autres projets du FIDA (IESS, RWEE) pour réfléchir à la mise en œuvre de l'approche GALS. Le risque inhérent est moyen.		
Mesures d'atténuation: Le projet prendra en compte les leçons apprises des expériences en termes de graduation (IESS), mise en marché des produits du terroir (IESS, PROFITS, PAMPAT), GALS, et adoptera une approche progressive et inclusive. Une assistance technique sera mobilisée sur ces aspects. Le risque résiduel est considéré comme faible.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	M	F
Modalités d'exécution	F	F
Risque(s): La coordination du projet assurée par l'ODESYANO est potentiellement aisée du fait de sa longue expérience et de ses capacités aux niveaux techniques et administratifs (SE, gestion financière, passation des marchés, ...). Risque inhérent faible.		
Mesures d'atténuation: Afin d'améliorer encore la mise en œuvre, une coordination sera assurée à 3 niveaux: National, régional et local, et un comité inter-projets FIDA sera mis en place pour faciliter la coordination entre les acteurs grâce à des échanges réguliers d'expérience Mobilisation d'une assistance technique spécifique pour la conception, la mise en œuvre dans certains domaines (Gestion du savoir, NTIC...). Risque résiduel faible.		
Dispositifs de suivi-évaluation	M	F
Risque(s): Le risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun, est moyen vu l'expérience de l'ODESYANO et de ses cadres dans le domaine.		
Mesures d'atténuation: Un effort particulier est programmé par la mise en place d'un système de SE spécifique en utilisant les NTIC pour le suivi du processus de planification participative dès le démarrage du projet et il est raisonnable de considérer le risque résiduel comme faible.		
Passation des marchés	M	M
Cadre juridique et réglementaire	M	M
Risque(s): Le cadre réglementaire existe et accessible au public via le portail de la Haute Instance de la Commande Publique (HAICOP). Il est conforme aux normes et aux standards internationaux en prévoyant les principes de la concurrence, la liberté d'accès et l'égalité devant la commande publique ainsi que la transparence et l'intégrité des procédures. Le risque est moyen par le fait que ce cadre est en cours de réforme et n'offre pas une stabilité pour les utilisateurs. Une évaluation MAPS a été effectuée mais les résultats ne sont pas encore approuvés.		
Mesures d'atténuation: Il est recommandé d'utiliser le système FIDA pour le projet jusqu'à la mise en place d'un nouveau cadre et son évaluation.		
Responsabilité et transparence	F	F
Risque(s): Le risque au niveau de la responsabilité et de la transparence est faible. La Tunisie a beaucoup travaillé la dernière décennie sur l'amélioration de la transparence au niveau de la passation des marchés en mettant en place les		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
structures de régulation et de contrôle et en exigeant les procédures compétitives ouvertes comme principe et de ne recourir aux méthodes de contractualisation directe que dans des cas exceptionnels cités par l'article 49 du Décret et sur la base des justificatifs à présenter aux instances de contrôle. De même l'accès aux informations (avis d'AO et autres) est très facile et accessible au public sur le site de l'Observatoire National des Marchés Publics. La planification annuelle des achats en lien avec la disponibilité du budget est obligatoire et doit être publiée dans le cadre des PPM au public. Un délai d'attente de 5 jours à partir de la date de la publication des résultats est obligatoire et donne droit aux concurrents de s'opposer aux résultats et de porter plaintes le cas échéant. Les Acheteurs Publics sont responsables pour tous les achats qu'ils effectuent devant les instances de contrôle. (Pas de risque identifié à ce niveau)		
Mesures d'atténuation: Pas de mesure à prendre pour atténuer le risque		
Capacités en matière de passation des marchés publics	F	F
Risque(s): Le risque est faible: L'Office qui sera chargé du projet est doté d'une équipe composée d'un chef de division « Approvisionnement et Matériel» avec une expérience générale qui date depuis 1995 et une expérience spécifique dans l'approvisionnement qui date depuis 2011 et ayant travaillé sur les achats effectués dans le cadre des projets financés par des bailleurs de fonds (BM...), un agent en charge des petits achats (objet de bons de commande) dont l'expérience générale date depuis 1989 et l'expérience spécifique depuis 1996 et qui joue le rôle d'intermédiaire entre la cellule d'approvisionnement et la cellule des affaires financières. Le Chef de la Division et l'agent risquent de partir à la retraite avec le démarrage du projet. La Cellule est composée aussi d'un cadre avec deux ans d'expérience uniquement dans la cellule approvisionnement et qui n'a pas d'expérience sur des projets financés par des bailleurs de fonds en plus d'une technicienne supérieure de niveau universitaire (Bac + 2) dans la gestion des entreprises et d'une ancienneté qui date depuis 2013 dans la Cellule Approvisionnement. Cette équipe est assistée par une assistante de direction. La Cellule approvisionnement est en complète séparation de la cellule financière et est capable d'assurer la passation des marchés du nouveau projet selon le système du FIDA moyennant des formations à dispenser au profit de toute l'équipe sur les procédures du FIDA et sur l'utilisation des outils de PM et du management des contrats (CMT).		
Mesures d'atténuation: Le risque est moyen mais il faut prendre des mesures pour palier au départ risqué du chef de la division et de l'agent intermédiaire et ce, par le renforcement de la capacité de la cellule approvisionnement à travers des recrutements et à travers les formations pour le reste de l'équipe.		
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets	E	E
Risque(s): La mission a constaté à partir du système et de l'expérience des projets en Tunisie que la majorité des pratiques d'approvisionnement sont conformes aux normes et le risque majeur évalué élevé: il s'agit de l'absence d'existence des modèles types de Dossier d'Appel d'Offres pour toutes les catégories d'achats de biens et de travaux ainsi que l'absence d'un modèle type d'une Demande des Propositions pour les services de Consultants. Quelques modèles sont publiés sur le site de l'ONMP pour des professions particulières et qui ne répondent pas aux exigences du FIDA.		
Mesures d'atténuation: Les modèles du FIDA seront utilisés pour le projet moyennant des formations et de l'assistance à l'utilisation.		
Gestion financière	S	S
Organisation et personnel	S	S
Risque(s): Plusieurs divisions et départements de l'office sont impliqués, selon leurs rôles et prérogatives, dans la gestion financière du DINAMO, ce qui		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
présente un avantage en termes de séparation de tâches incompatibles, mais constitue au même temps un risque en termes de coordination entre les différentes parties prenantes. En outre, le personnel actuel de l'Office ne dispose pas d'expérience dans la gestion de projet FIDA.		
Mesures d'atténuation: Le PIM décrit une structure de coordination entre les divisions et départements impliqués dans la gestion financière du projet. Une AT en gestion financière sera recrutée dans la phase de lancement du projet pour appuyer le personnel à se familiariser avec les procédures du FIDA. Le FIDA appuiera directement le personnel du projet à travers des missions d'appui et des trainings spécifiques.		
Budgétisation	S	M
Risque(s): Le budget de l'ODESYPARANO est approuvé au niveau de la loi des finances à l'intérieur du budget du Ministère de l'Agriculture. Pourtant, le logiciel comptable actuellement utilisé par l'ODESYPARANO ne permet pas d'enregistrer ni de suivre le budget du DINAMO selon le format exigé par le FIDA. En outre, le PTBA approuvé par le FIDA pourrait ne pas correspondre au budget effectivement approuvé au niveau gouvernemental.		
Mesures d'atténuation: L'ODESYPARANO se dotera d'un logiciel comptable intégré capable de répondre aux exigences de reporting du FIDA. (Condition pour le premier décaissement). Aligner au cours de l'année le PTBA au budget gouvernemental à travers une révision du PTBA.		
Flux de fonds/modalités de décaissement	E	S
Risque(s): Le projet suivra la méthode de décaissement basée sur les rapports financiers trimestriels, mais le logiciel comptable actuel ne permet pas la production automatique de ces rapports ni un suivi comptable approprié des dépenses par catégories et composantes, ce qui pourrait induire le projet en erreur lors de la soumission des DRF. En outre, le rôle de soumission des RFI et des DRF joué par la banque centrale pourrait ralentir le processus de soumission au FIDA. Finalement, En raison de l'expérience récente du FIDA avec et de la situation économique de la Tunisie un risque existe concernant la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses engagements, ce qui pourrait préjuger partiellement l'atteinte des objectifs du projet.		
Mesures d'atténuation: Le FIDA procédera à une évaluation continue concernant la mise à disposition des fonds de contrepartie et prendra les mesures nécessaires, au plus tard lors de la revue à mi-parcours, pour s'assurer que les objectifs du projet soient atteints, ce qui pourrait impliquer la prise en charge par le Fond des taxes et impôts du projet, si nécessaire. Comme mesure d'atténuation additionnelle le FIDA demandera, parmi les conditions préalables au premier décaissement, à que les fonds de contrepartie pour la première année aient été inscrits dans la loi de finances de l'Emprunteur. Le projet soumettra ses RFI à la banque centrale au moins une semaine avant la date butoir pour la soumission au FIDA.		
Contrôles internes	M	M
Risque(s): La structure de l'ODESYPARANO garantit un niveau satisfaisant de séparation des tâches incompatibles. L'Office dispose d'un manuel de procédures administratives et financières, mais qui n'est pas adapté aux procédures spécifiques du FIDA.		
Mesures d'atténuation: Le manuel administratif et financier de l'ODESYPARANO sera mis à jour par le projet sur la base du PIM pour répondre aux besoins du FIDA.		
Comptabilité et rapports financiers	E	S
Risque(s): Le logiciel comptable utilisé actuellement par l'ODESYPARANO ne permet pas de suivre une comptabilité analytique adaptée au besoin du FIDA. Le risque d'erreur et de déperdition de l'information est élevé, surtout en relation		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
avec la méthode de décaissement basée sur les RFI. De plus, le personnel chargé de la gestion financière au niveau du projet n'a pas d'expérience avec le reporting demandé par le FIDA.		
Mesures d'atténuation: L'ODESYPARO se dotera d'un logiciel comptable intégré capable de répondre aux exigences de reporting du FIDA. (Condition pour le premier décaissement). Le personnel du projet sera formé sur les procédures de comptabilité et reporting spécifiques au FIDA.		
Audit externe	S	S
Risque(s): Les rapports d'audit des projets de la Tunisie ont souffert historiquement d'un retard important dans la soumission au FIDA. De plus les rapports ne se conforment pas totalement aux exigences du FIDA en matière de contenu et de présentation. Le CGF sera en charge de l'audit externe du projet.		
Mesures d'atténuation: Le FIDA partagera des termes de référence spécifiques au projet qui seront adoptés par la CGF afin de se conformer aux exigences et aux directives du FIDA. Les missions d'audit externe vont prévoir des visites sur le terrain.		
Impact environnemental, social et climatique	M	F
Conservation de la biodiversité	M	F
Risque(s): La région du nord-ouest de la Tunisie abrite des espèces vulnérables et quelques aires protégées. Les activités du projet n'auront pas d'impact sur les habitats naturels ou les habitats naturels critiques et n'affecteront que les habitats déjà modifiés. Par son soutien à l'agroforesterie, le projet pourrait procurer des intrants biologiques. Cependant, le projet se concentrera principalement sur leur production primaire (par ex. compost). Le risque que le projet, basé sur la valorisation des terroirs, puisse causer des menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, est faible.		
Mesures d'atténuation: Les sites spécifiques ciblés par le projet ne se trouveront pas dans des zones protégées, et toute activité se déroulera sur des terrains déjà agricoles. Pour soutenir les activités génératrices de revenus et encourager l'agriculture de conservation, le projet encouragera également l'utilisation des arbres dans l'agriculture. Seules les espèces endémiques et adaptables seront utilisées pour ces activités, afin d'éviter l'introduction de parasites et/ou de maladies. Le projet soutiendra également les activités de conservation de l'eau et, à cette occasion, pourra encourager l'utilisation des sous-produits des arbres pour accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et sensibiliser la population contre la déforestation.		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution	M	F
Risque(s): La quasi-totalité des activités du projet ne risque pas de causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services éco systémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. L'élevage du bétail se limite à quelques têtes par ménage, avec un impact limité sur l'environnement. De même, l'agroforesterie et la production végétale ont un impact limité voir positif sur l'environnement, en raison de l'utilisation modeste de pesticides. Certaines activités génératrices de revenus pourraient se baser sur les produits forestiers, mais l'accès à la forêt est étroitement réglementé dans le pays. Toutefois, la construction d'unités de transformation des produits locaux pourrait engendrer un niveau de pollution au cours de l'exécution et lors de la mise en service.		
Mesures d'atténuation: Pour les unités de transformation, les exigences de la législation tunisienne inscrites au niveau des DAO limitent énormément les nuisances au moment de la construction. Pour la mise en service, une série d'études environnementales est prévue et, toutes les constructions et tous les équipements doivent respecter les normes en termes environnemental et social.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Les activités génératrices de revenus qui dépendent de l'utilisation des produits forestiers seront sensibilisées au Code Forestier et adhéreront aux réglementations en vigueur concernant l'accès à la forêt.		
Patrimoine culturel	M	F
Risque(s): Dans les gouvernorats où le projet intervient se trouvent des ressources d'importance historique et archéologiques. La présence de ce patrimoine n'est pas bien connue sur l'extension du territoire, mais la possibilité de découverte fortuite de sites archéologiques est très faible dans les zones de montagne du projet. En outre, le projet ne prévoit pas des travaux de modifications du terrain importants. Les risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte, est moyen.		
Mesures d'atténuation: Dans le cadre de travaux CES et pistes, un système de déclaration au corps dans le cas de découverte fortuite d'objets ou de vestiges archéologiques sera inclus parmi les normes en termes environnemental et social à respecter.		
Peuples autochtones	F	F
Risque(s): Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, car ils ne sont pas présent dans la zone du projet.		
Mesures d'atténuation: Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, car ils ne sont pas présent dans la zone du projet.		
Santé, sécurité et sûreté des communautés	M	F
Risque(s): Risque faible que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste. Il est très peu probable que le projet ait des incidences négatives sur les écosystèmes liés à la santé des communautés (par exemple, les cours d'eau et les forêts). Le projet n'aura que des incidences mineures sur les services écosystémiques, qui pourront être atténués grâce à une planification standard de la gestion de l'environnement.		
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent. Application du code du travail dans les unités de transformation soutenues par le projet. Évaluation des risques environnementaux avant l'installation de petites structures de captage de source (eau). Application du code forestier pour les AGR dépendant de produits forestiers. Le projet vise à s'attaquer à certaines des causes profondes de la violence sexiste, telles que les inégalités entre hommes et femmes, et à habiliter les femmes rurales à renforcer leur agence et à réduire leur vulnérabilité.		
Emploi et conditions de travail	M	F
Risque(s): Les conditions de travail des femmes qui vivent la zone du projet souvent ne respectent pas la législation nationale du travail et les travailleuses agricoles sont généralement exposées à des risques professionnels et de sécurité importants. Les femmes qui travaillent comme ouvrières agricoles vivent dans des conditions très précaires, le transport de leurs lieux d'habitation vers les exploitations en particulier se faisant en général dans des véhicules en mauvais état, surchargés ce qui provoquent régulièrement des accidents mortels.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Mesures d'atténuation: Le projet vise à créer des opportunités d'emplois décents dans la zone du projet. Tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent. Application du code du travail dans les unités de transformation soutenues par le projet.</p> <p>Appui à des AGR et à des SMSA féminins et amélioration des conditions de travail des femmes, avec l'objectif de leur donner des sources de revenus alternatives à l'emploi comme ouvrières agricoles, en diminuant ainsi les risques liés au transport.</p> <p>Le projet vise à s'attaquer à certaines des causes profondes de la violence sexiste, telles que les inégalités entre hommes et femmes, et à habiliter les femmes rurales à renforcer leur agence et à réduire leur vulnérabilité à tout type d'abus. Certaines activités spécifiques comprennent: (i) l'augmentation de l'émancipation économique des femmes; (ii) aider les femmes à participer à la prise de décision; (iii) promouvoir le changement culturel au niveau des ménages et de la communauté.</p>		
Réinstallation et réinsertion économique	M	F
<p>Risque(s): Le projet mettra en œuvre une activité de remembrement des terres, visant à réduire la fragmentation des parcelles agricoles dans la zone de projet, fournissant de meilleures conditions de production et des titres de propriété reconnus. Cette activité entraînera des changements dans les dispositions foncières dans certaines communautés cibles.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: Le remembrement est effectué avec le plein accord des parties concernées. L'agence de mise en œuvre (ODESYANO) a une expérience préalable et est une entité reconnue dans la zone du projet. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage/de résolution des conflits sont possibles.</p>		
Émissions de gaz à effet de serre	F	F
<p>Risque(s): Le projet mettra principalement en œuvre des activités à faibles émissions de gaz à effet de serre. L'élevage sera limité à quelques têtes de petits ruminants par ménage et aucune nouvelle piste ne sera construite. Le risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques est donc faible.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: Dans la mesure du possible, le projet intégrera des énergies vertes afin d'atténuer davantage l'impact du changement climatique. Des pompes solaires seront installées dans les citernes d'eau et l'isolation des maisons réduira encore les besoins en bois. En plus, l'agroforesterie avec plantations d'arbres favorisera la séquestration et le stockage de carbone.</p>		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	F	F
<p>Risque(s): Selon les projections climatiques futures, la zone du projet connaîtra une augmentation des précipitations, des températures et de la variabilité du climat. Il en résultera un risque accru d'incendies de forêt, de chaleur extrême, de pénurie d'eau, de glissements de terrain et d'inondations fluviales, qui affecteront les communautés ciblées. La productivité de l'agriculture, de l'élevage et des forêts sera affectée. Les infrastructures rurales et les chaînes de valeur pourraient également être affectées. Cependant, l'exposition ou la vulnérabilité des populations ciblées aux aléas climatiques n'augmentera pas à la suite des activités du projet, au contraire.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: La majorité des interventions du projet viseront à accroître la résilience des populations touchées par le changement climatique. Les interventions, déterminées par le biais de la préparation des plans de développement communautaires, incluront: (i) l'amélioration de la disponibilité en</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
eau agricole (captage de source, petits systèmes irrigués, irrigation efficiente à la parcelle), (ii) l'adduction d'eau potable (systèmes collectifs, citernes individuelles associées aux technologies d'énergie renouvelable). La résilience climatique sera aussi renforcée par les pratiques de conservation des eaux et des sols (CES) et des opérations de remembrement dans les périmètres en sec.		
Parties prenantes	M	F
Participation et coordination des parties prenantes	M	F
Risque(s): Le projet implique de nombreuses parties prenantes du secteur public, privé et de la société civile. Les risques en termes de participation effective et de coordination des parties prenantes qui sont bien identifiées par l'ODESYANO (structures gouvernementales, groupes cibles du projet, organisations de la société civile, partenaires d'exécution) sont considérés comme faibles. Par contre, l'ODESYANO n'a que peu d'expérience avec le secteur privé et devra élargir ses compétences dans ce domaine. Le risque inhérent est considéré comme moyen.		
Mesures d'atténuation: Une information claire sera apportée aux différents bénéficiaires potentiels du projet dès son démarrage, y compris les acteurs du secteur privé. Des comités de pilotage seront organisés au niveau local, régional et national pour faciliter la coordination entre les partenaires du projet et des clusters multi-acteurs seront promus pour la valorisation des produits de terroir. L'approche participative de l'ODESYANO, que le projet va renforcer, prévoit une communication constante avec les bénéficiaires ainsi que la prise en compte de leurs retours sur les actions du projet. Le risque résiduel est considéré comme faible.		
Doléances des parties prenantes	M	F
Risque(s): Dans un contexte de mécontentement social latent, le projet peut faire émerger des griefs des populations locales, qu'elles soient bénéficiaires du projet ou pas. Il n'existe pour l'instant pas de processus de règlement des doléances/plaintes (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), et le risque d'un non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement. Le Gouvernement envisage toutefois la mise en place d'un tel système et DINAMO établira un système de recueil des plaintes. Le risque est considéré comme modéré.		
Mesures d'atténuation: Des mécanismes de plaintes seront mis en place dans chacune des zones d'intervention du projet pour recueillir les plaintes des populations et les prendre en compte. Le risque résiduel est considéré comme faible.		